



Vivre à CRUSEILLES

Bulletin Municipal
HIVER 2024

N°17

BONNE ANNÉE 2025



Eric Excoffier @E&RPhotography



SOMMAIRE

	DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ		JEUNESSE
Chiffres du recensement au 1 ^{er} janvier 2025	4	Un projet de local pour les jeunes	26
Congrès des maires à la Roche-sur-Foron	4	Le Point Écoute Jeunes cesse son activité	26
106 ^{ème} congrès des maires à Paris	5	Le CMJ poursuit ses actions	27
Vous êtes les bienvenus au conseil municipal	5	Une nouvelle association de soutien scolaire	27
La sous-préfète en visite dans notre commune	5	Une belle fresque sur les murs du local télécom	28
	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME		AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT
Activité du service urbanisme	6	L'ADMR, une association incontournable	29
Déclarez les prélèvements sur la ressource en eau	6	120 seniors ont partagé le repas des aînés	30
Projet de SCoT du bassin annécien	6	485 colis ont été distribués à nos aînés	30
Notre PLU et l'objectif Zéro Artificialisation Nette	8	Collecte pour la banque alimentaire	30
Le projet d'accélérateur de particules du CERN	9		CULTURE ANIMATION TOURISME
Quelles autorisations pour quels travaux ?	10	Un beau succès pour Septembre en or !	31
	TRAVAUX ET BÂTIMENTS	À Cruseilles, le cinéma est à deux pas !	32
Lancement de l'étude pour la cantine début 2025	12	Grand Carnaval le samedi 8 mars 2025	32
Enfouissement des réseaux secs route du Noiret	12		SPORT ET ASSOCIATIONS
Travaux sur les réseaux entre Féchy et Les Goths	12	La finale USEP a eu lieu aux Dronières	33
Les deux logements d'urgence sont bientôt prêts	13	Un trail solidaire le dimanche 21 septembre	33
Futurs aménagements de la placette derrière la MSP et du giratoire des Ponts de la Caille	13	Création d'un espace VTT sur les pentes du Salève	34
Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur	14	Déménagement du terrain de tir à l'arc	35
Recherche d'un lieu pour améliorer la téléphonie	14		DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ
Votre logement est-il éligible à la fibre ?	14	Enquête sur le moustique tigre à Cruseilles	35
	VOIRIE	Adoptez les bons gestes pour aider les abeilles	36
Une borne de recharge électrique au Pontet	15	Frelon asiatique : signalez sa présence !	37
Mise en place prochaine de la vidéoprotection	15	Des actions pour faire des économies d'eau	37
Aménagement du jardin de la Maison Gal	16	Crue décennale sur le bassin versant des Usses	38
Marquage de zébras dans la Grand'rue	16	La vignette Crit'Air sera requise dès janvier 2025	38
Bilan positif pour le feu récompense devant l'école	16		PROCHE DE VOUS
Une étude de mobilité pour le centre-bourg	17	Vœux du maire le 10 janvier 2025	39
	ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	Soirée d'accueil des nouveaux habitants	39
Actualité des commerces	18	MSP : liste d'attente pour les nouveaux patients	39
Le mot des «Commerçants du Cru»	18	Stationnement réglementé les jours de marché	39
	LES PROJETS 2025		REVUE DE PRESSE
ZOOM : OAP 3	22	TRIBUNE LIBRE	41
	FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES		ÉTAT CIVIL
ENTRÉE ET PÉRISCOLAIRE	25		INFOS PRATIQUES
Rentrée du périscolaire : bienveillance et respect	25		AGENDA

L'ÉDITO



**Chères Cruseilloises,
chers Cruseillois,**

Alors que les fêtes de fin d'année viennent de se terminer, nous accueillons déjà 2025. Que le temps passe vite ! Il s'agit de la dernière année pleine de ce mandat 2020-2026, la dernière

année pour concrétiser les projets que notre équipe municipale a imaginés ou dont la nécessité s'est dégagée au fur et à mesure de l'évolution de notre commune. Aussi, après une courte pause pour souffler un peu et profiter de ceux qui nous sont chers, il est temps de repartir pour cette ultime ligne droite qui s'annonce un peu compliquée.

En effet, nous le savons, en 2025, les défis seront nombreux au vu des contextes économique et politique difficiles et instables. Les répercussions sur nos collectivités locales seront inéluctables et nous devons nous montrer unis et résilients pour faire face aux difficultés qui se dessinent, notamment concernant le financement de nos projets. Néanmoins, notre équipe a toujours su contourner les obstacles avec détermination et créativité, je suis donc convaincue que nous saurons, ensemble, surmonter ces épreuves. Aussi, l'optimisme est de mise pour continuer à avancer ! Pour notre équipe municipale, c'est en tous cas dans cet état d'esprit que nous abordons 2025 avec toujours de nombreux projets à mettre en œuvre.

Ces projets, que vous découvrirez au fil des pages, seront d'autant plus importants à lancer que nos entreprises locales vont, encore cette année, avoir besoin de soutien tant la crise dans le secteur du bâtiment a fait baisser leur activité. Nos collectivités devront donc continuer à investir afin de les aider à passer le cap de 2025.

Cette année qui vient de se terminer a été particulièrement bien remplie avec d'importants chantiers réalisés tels que les aménagements de la RD 15 et des abords du lac des Dronières. L'aide financière du Conseil Départemental a été déterminante et ne serait sans doute pas aussi conséquente aujourd'hui en raison de la diminution de ses ressources. Aussi, nous nous félicitons d'avoir avancé rapidement sur ce projet, en balayant les difficultés les unes après les autres, car il n'est pas certain qu'il aurait pu voir le jour dans le contexte actuel...

Cependant, malgré tout le travail déjà réalisé, il nous reste encore quelques chantiers à lancer. Il faudra donc avancer avec prudence mais avancer quand même ! Les contraintes de budget nous obligeront très certainement à opérer des choix. J'insiste donc sur le fait que tous les projets envisagés ne pourront pas forcément être mis en œuvre cette année car, en l'absence d'informations précises sur l'évolution des dotations de l'Etat et autres financeurs, il est difficile de se projeter.

Pour l'heure, nous préparons les deux importants chantiers de ce printemps-été : l'aménagement du carrefour de la route des Dronières et la modification du giratoire situé route de l'Usine.

Cette année 2025 sera aussi celle des études avec la finalisation du projet de restaurant scolaire, du permis de construire pour l'aménagement du tènement foncier situé route de l'Usine appelé OAP 3 et la réflexion autour de la mobilité dans le centre-bourg.

Concernant la réhabilitation de la Maison Soudan, les travaux du Conseil Départemental juste à côté ainsi que le contexte économique difficile nous incitent à attendre un peu. Cela ne nous empêchera pas de poursuivre l'étude de ce projet.

Prévue initialement en 2024, nous verrons également cette année la fermeture du Pont Charles Albert pour quasiment deux ans afin de le rénover entièrement.

Enfin, comme ces dernières années, nous poursuivrons notre réflexion pour apporter toujours plus de services aux habitants et resterons disponibles pour ceux qui auront besoin d'aide. En cette période difficile, je vous invite à continuer de cultiver plus que jamais l'entraide et la bienveillance, valeurs essentielles qui nous unissent et nous renforcent.

Pour terminer, parce qu'il faut bien garder le moral malgré l'actualité qui ne nous engage guère au positivisme, **nous ferons de 2025 une année toute aussi festive que les précédentes** avec toutes les manifestations habituelles où nous vous donnons rendez-vous.

Vous l'aurez compris, à l'aube de cette nouvelle année, notre équipe est toujours aussi motivée. Nous demeurons fidèles à notre engagement et déterminés à transformer chaque obstacle en une occasion d'apprendre et de progresser. Nous restons disponibles, à votre écoute et proches de vous.

Enfin, je tiens à vous adresser, ainsi que toute l'équipe municipale et le personnel communal, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité. Que cette nouvelle année soit porteuse d'espoir et de solidarité pour chacun d'entre vous.

Je vous remercie pour votre confiance et votre soutien. Bien à vous.

« Quelqu'un s'assoit à l'ombre aujourd'hui parce que quelqu'un d'autre a planté un arbre il y longtemps. »

Warren Buffett

Votre maire

Sylvie Hermillod

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Chiffres du recensement au 1^{er} janvier 2025

En décembre de chaque année, l'Insee calcule et publie les chiffres de populations par décret au Journal Officiel.

Pour notre commune, le chiffre officiel de la population au 1^{er} janvier 2025 est de 5348 habitants selon les calculs de l'INSEE.

Il s'agit d'un chiffre extrapolé à N+3 qui se base sur l'année de référence 2022. Nous ne disposerons d'un chiffre approchant de la réalité du recensement effectué cette année sur notre commune qu'en 2027.

Sachez que, de façon plus pragmatique, nous considérons le chiffre de 5 600 habitants pour planifier et dimensionner les projets de la commune ; il s'agit du chiffre approximatif qui se dégage du recensement de ce début d'année.

En effet, les calculs de population légale utilisent les résultats des enquêtes de recensement qui ont eu lieu au cours des cinq dernières années.

Pour assurer une égalité de traitement entre les communes,

mais aussi pour garantir la qualité des populations calculées sur un ensemble de communes (EPCI, départements, régions), ces chiffres sont relatifs à une même année de référence pour toutes les communes.

Ainsi, les chiffres publiés fin 2024 sur toutes les communes de moins de 10 000 habitants ont pour année de référence 2022 et entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Ils mobilisent les cinq dernières enquêtes de recensement qui ont eu lieu entre 2019 et 2024, l'enquête de 2021 ayant été supprimée du fait du covid.

Pour en savoir plus sur les méthodes de calcul de l'INSEE, vous pouvez visionner cette vidéo en ligne :



<https://www.youtube.com/watch?v=TN66CN6JA5w>

Vos élus ont participé au congrès des maires à la Roche-sur-Foron

Le Vendredi 11 octobre 2024, vos élus se sont rendus à la 91^{ème} édition du congrès des maires de Haute-Savoie à Rochexpo.

Ce fût pour nous l'occasion de rencontrer les acteurs économiques du territoire dans différents secteurs (près de 150 exposants présents), de conforter les liens avec les professionnels avec qui la municipalité travaille déjà, d'en créer de nouveaux, de trouver des solutions à nos problématiques ou de découvrir des idées innovantes.

Antoine Armand, ministre de l'économie et Catherine Vautrin, ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, alors encore en exercice, avaient fait le déplacement et ont participé à la table ronde organisée sur l'attractivité des collectivités territoriales.

De nombreux élus locaux ont profité de l'occasion pour partager leurs inquiétudes voire leur colère et poser leurs questions au lendemain de la présentation par le gouvernement du projet de budget pour 2025 et qui prévoyait de très importantes économies demandées aux collectivités locales.



Vos élus se sont rendus au 106^{ème} congrès des maires à Paris

Cette année encore, une délégation d'élus s'est rendue à Paris, à ses frais, pour participer au congrès des maires du 19 au 21 novembre. Après avoir parcouru les stands dans les allées du Pavillon 5 du parc des expositions de la Porte de Versailles, ils sont retournés du côté du quai d'Orsay et du jardin du Luxembourg pour les traditionnelles visites de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Le mardi soir, l'ensemble des maires et conseillers élus de Haute-Savoie étaient invités, à l'initiative de nos parlementaires, sous l'Arc de Triomphe, pour participer à la cérémonie du rallumage de la flamme du soldat inconnu en souvenir du sacrifice de nos soldats durant la Première Guerre mondiale.

Un moment de recueillement intense dans un cadre exceptionnel qui ne laisse jamais indifférents ceux qui ont la chance d'y participer.



La sous-préfète Isabelle Arrighi est venue en visite dans notre commune



Le jeudi 31 octobre, les élus ont eu le plaisir de recevoir Madame Isabelle Arrighi, sous-préfète de Saint-Julien-en-Genevois, en poste depuis le 2 septembre 2024.

L'après-midi a commencé en salle consulaire de la mairie où Madame le maire a présenté de façon détaillée la commune, ses atouts et ses problématiques.

Madame Arrighi a pris bonne note de nos projets tout en portant à notre connaissance le budget limité à sa disposition pour 2025.

Les élus ont ensuite convié Madame Arrighi à une visite sur le terrain pour découvrir les derniers aménagements réalisés autour du Lac des Dronières. L'après-midi s'est achevée autour d'un goûter offert par les gérants du restaurant l'Arborescence.

Nous remercions Madame la sous-préfète pour l'intérêt qu'elle a porté à notre commune et espérons l'accueillir de nouveau pour une prochaine visite sur le thème de l'agriculture, comme elle en a manifesté le souhait.

Vous êtes les bienvenus pour assister au conseil municipal

Pour rappel, le conseil municipal se réunit une fois par mois, généralement le 1^{er} mardi du mois. Il est ouvert au public qui a la possibilité de poser des questions en fin de séance.

Vous pouvez retrouver les dates des prochains conseils sur le site internet de la mairie, Facebook et Intramuros.

Vous pouvez également consulter les comptes rendus du conseil municipal sur le site internet, dans la rubrique « Affichage légal ».

Au plaisir de vous voir lors d'un prochain conseil.



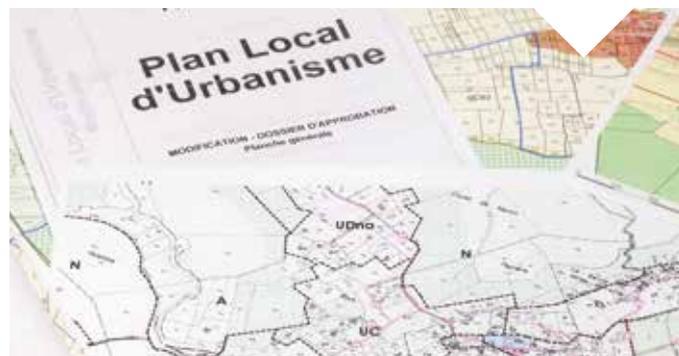


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

Activité du service urbanisme

Pour la période du 1^{er} août au 30 novembre 2024, le service Urbanisme a reçu 39 dossiers d'urbanisme parmi lesquels :

- **27 Demandes Préalables dont**
18 ont été accordées, 7 sont encore en cours d'instruction et 2 ont été retirées par les pétitionnaires.
- **12 permis de construire dont :**
 - 7 permis de construire pour une maison individuelle :
1 a été accordé et 6 sont toujours en cours d'instruction,
 - 3 permis de construire modificatifs pour des modifications mineures sur des maisons individuelles et l'entrée d'un ensemble immobilier.
Tous sont encore en cours d'instruction.
 - 1 permis de construire pour des classes provisoires au Collège, toujours en cours d'instruction,
 - et 1 permis de construire pour un bâtiment agricole qui est également toujours en cours d'instruction.



Déclaration des prélèvements sur la ressource en eau

Vous possédez un ouvrage...

Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet **en mairie**.

De quoi s'agit-il ?
Tout prélèvement, puits ou forage réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau doit faire l'objet d'une **déclaration auprès du maire** de la commune concernée.

Pourquoi cette obligation ?
Impact sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques.
Points d'entrée de pollution de la nappe phréatique s'ils sont mal réalisés.
Contamination du réseau public si les deux réseaux venaient à être connectés.

Quels ouvrages sont concernés ?
Cette obligation réglementaire s'applique à **tous les ouvrages**, anciens, nouveaux, utilisés ou non.
Si le prélèvement est supérieur à 1 000 m3 d'eau par an et que l'ouvrage fait + de 10m de profondeur, il faut effectuer d'autres démarches auprès du BRGM, de la DREAL et de la DDT.

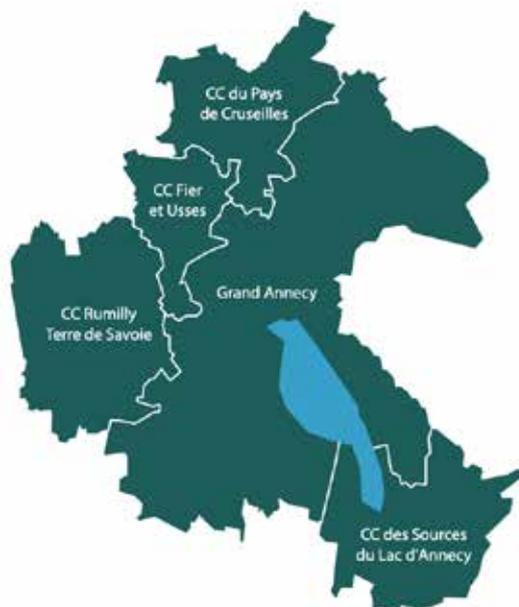
Comment déclarer mon ouvrage ?
Le demandeur doit remplir le **Cerfa 13837*03** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R20077>), **qu'il retourne à la mairie de son domicile ou du lieu de prélèvement.**
Quels que soient les prélèvements d'eau, le préleveur doit **s'équiper d'un compteur sans remise à zéro** et se mettre en capacité de démontrer, en cas de contrôle, le relevé des mesures prises.

syndicat des communes de Cruseilles | Syndicat PCRE

Synthèse du contexte et du projet de SCoT du bassin annécien

Le périmètre du SCoT du bassin annécien est composé de **5 intercommunalités** : Grand Anancy - Fier et Usse - Sources du Lac d'Anancy - Pays de Cruseilles - Rumilly Terre de Savoie pour 78 communes et 298 000 habitants.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (20 ans) qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'offre de logements et de services, et de mobilités.



Le projet de révision du SCoT du bassin annécien, se compose des documents suivants :

- Un diagnostic de territoire
- Un projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) comprenant notamment un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)

- Ainsi que des annexes, l'évaluation environnementale, la justification des choix retenus, l'analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant le projet de schéma et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation définis dans le document d'orientation et d'objectifs et un programme d'action.

Les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique débattues en comité syndical le 18 juillet 2023, **s'articulent autour de 3 axes** qui déclinent cette ambition :

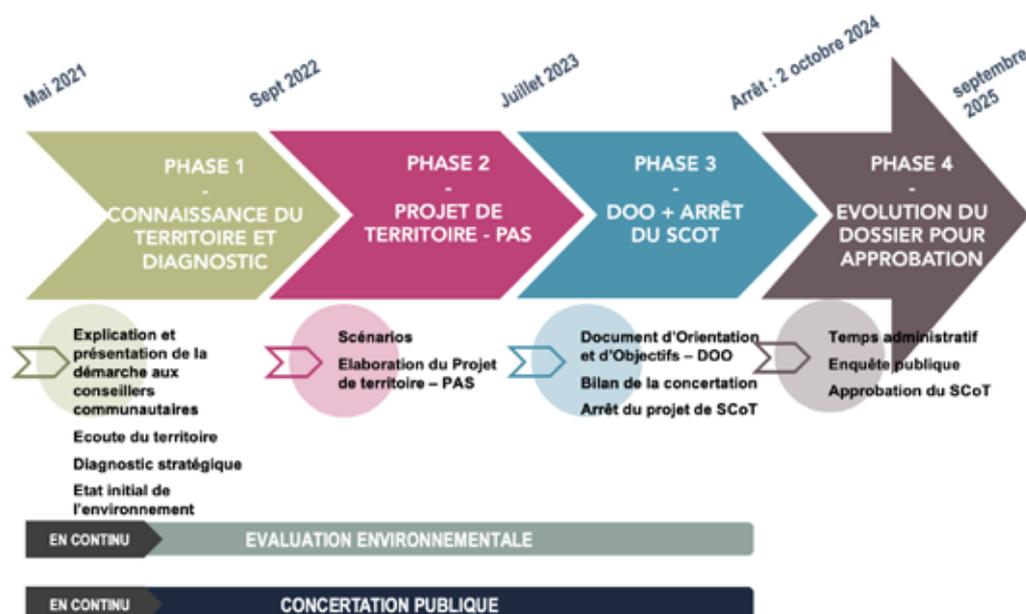
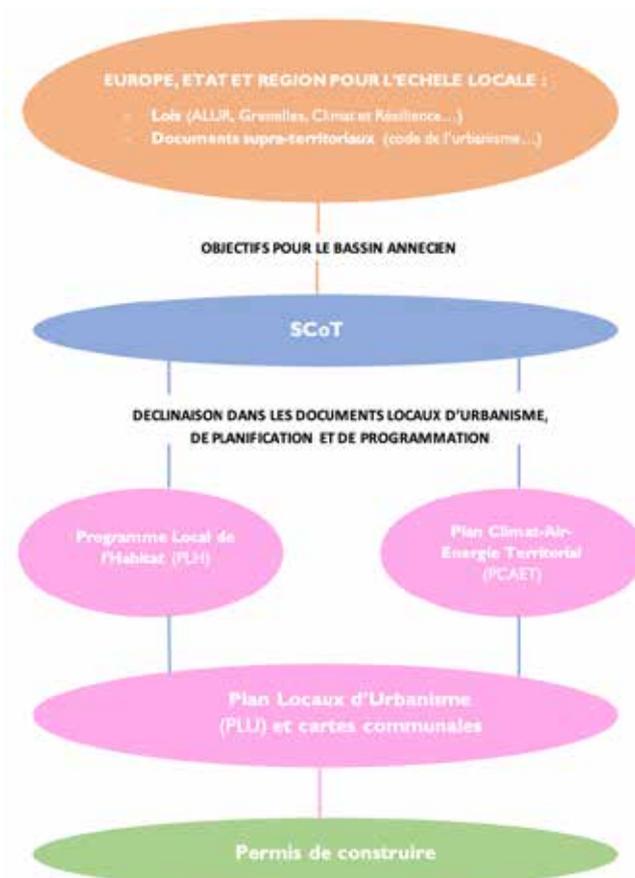
1. Replacer les espaces naturels et agricoles comme socle de l'exceptionnalité du bassin.
2. Consolider les complémentarités territoriales pour un équilibre des fonctions entre chaque espace du bassin.
3. Adapter les modèles d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le bassin.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduit les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) en **fixant des objectifs et des orientations** devant permettre de les atteindre.

Le DOO est structuré autour de 3 volets qui s'articulent autour :

1. Activités économiques, agricoles, commerciales et logistiques
2. Offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et de densification
3. Transition écologique et énergétique, valorisation de paysages, objectifs chiffrés de consommation foncière

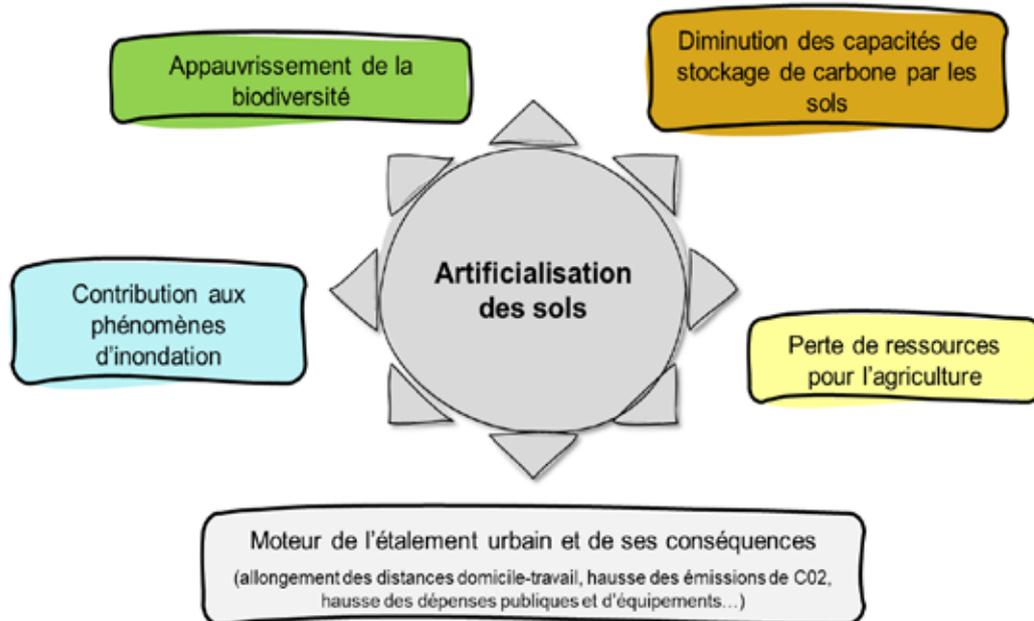
L'enquête publique devrait s'ouvrir au 2^{ème} trimestre 2025 et l'approbation du SCoT à l'automne 2025.



Comment se situe notre Plan Local d'Urbanisme par rapport à l'objectif Zéro Artificialisation Nette ?

La loi Climat et Résilience d'août 2021 contraint les collectivités locales à atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050.

Pourquoi réduire l'artificialisation des sols ?



Comment atteindre cet objectif ?

A l'échelle nationale :

- Période 2021-2031 : réduction de 50% de la consommation d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) par rapport à la période 2011-2021.
- Période 2031-2041 : objectif chiffré issu de l'application du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du SCOT (Schéma de COhérence Territoriale), en matière de réduction de l'artificialisation des ENAF.
- À partir de 2050 : l'artificialisation du sol ne sera pas impossible, mais devra être compensée (désartificialisation).

Déclinaison territoriale de l'objectif :

À l'échelle des communes, les SCOT doivent répartir la capacité de consommation d'ENAF, après déduction des espaces nécessaires aux projets nationaux, régionaux et intercommunaux. Dans l'attente du positionnement du SRADDET et du SCOT, il est pris en compte une réduction de 50%.

Où en est notre commune de Cruseilles ?

Consommation réelle d'ENAF entre 2011 et 2021 : 17,0 ha
Consommation maximum autorisée entre 2021 et 2031 (sur la base d'une réduction de 50%) : 8,5 ha

Consommation d'espace 2021-2023 : 0,81 ha dont :

- 0,48 ha pour l'activité agricole,
- 0,18 ha pour l'habitat,
- 0,15 ha pour les équipements publics.

Il reste donc un reliquat (surface maximale théorique pouvant être consommée entre 2023 et 2031) **de 7,7 ha.**

Si l'on étudie le PLU approuvé en 2023, les gisements d'espace pouvant potentiellement entraîner une consommation d'ENAF représentent environ 7,6 ha, ce qui correspond à l'enveloppe théorique envisagée jusqu'en 2031.

La commune de Cruseilles est identifiée dans le SCOT en tant que pôle d'appui.

À l'échéance 2035, 2 hectares sont prévus en extension. Ces surfaces sont décomptabilisées à compter de la date d'arrêt du SCOT, soit le 2 octobre 2024.

Au regard des capacités réelles du PLU, aucune mesure d'urgence n'est nécessaire pour intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience, dans la mesure où le travail effectué lors de la révision du PLU a pris en compte cet enjeu.

Néanmoins, une adaptation du document pourra être envisagée, au regard des dispositions du SCOT validées, lorsqu'il sera approuvé.

Que sait la municipalité du projet d'accélérateur de particules du CERN ?

Ces derniers mois, vous avez été quelques-uns à nous interroger sur **ce projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC)**. En effet, un nouveau **tunnel d'une circonférence de 90,7 km**, d'une **profondeur moyenne de 200 m**, et **huit sites en surface sont à l'étude pour les recherches du CERN**.

Cet anneau souterrain verrait le jour sous le sol de la Haute-Savoie. **Les études de faisabilité sont en cours pour une mise en chantier en 2033 et une entrée en service progressive du FCC à partir de 2040** au terme de travaux très importants.

Sachez que nous n'avons pas plus d'informations à ce sujet, même en tant qu'élus !

Bien évidemment, comme les habitants, nous lisons les articles de presse qui expliquent que cet accélérateur de particules n'est qu'en phase d'étude et qu'une décision ne sera prise qu'en 2027 ou 2028.

Nous savons également qu'un collectif, qui regroupe un certain nombre d'associations environnementales, organise

des réunions d'information dans certaines communes.

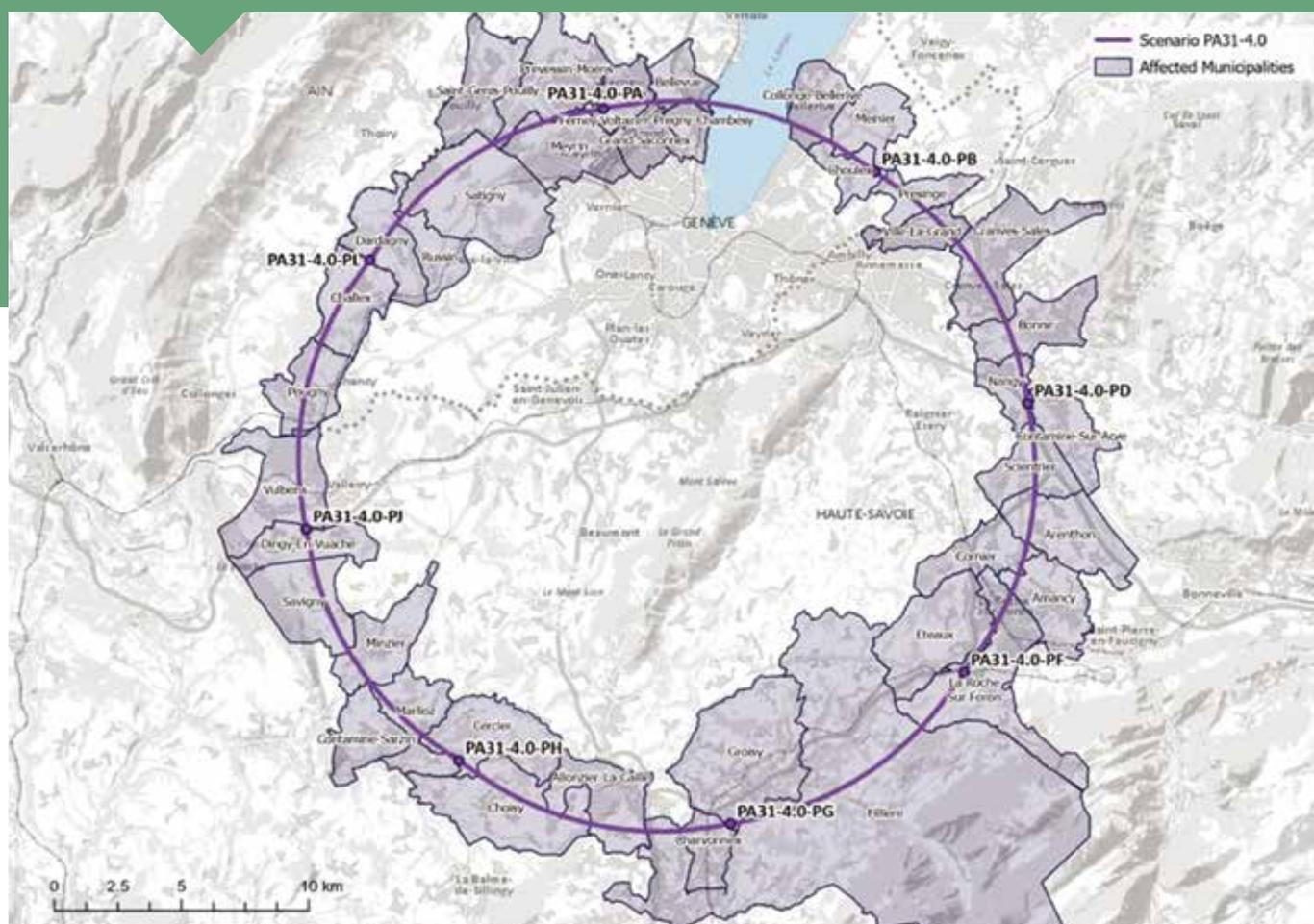
Ce projet nous interpelle comme tout un chacun : en quoi consiste-t-il exactement ? Quelles seraient les conséquences environnementales et sur la santé de la population ? Quelle organisation pour ces travaux en termes de voirie et de gestion des déblais ?... Bref, est ce que le jeu en vaut la chandelle ?

En l'absence d'informations précises et objectives, nous sommes dans l'incapacité de nous faire notre propre opinion et encore moins d'échanger avec vous !

Aussi, nous attendons avec impatience davantage d'éléments de la part des investigateurs de ce projet d'anneau. Ce dossier étant géré directement par l'Etat, nous avons sollicité Monsieur Le Préfet en ce sens.

Pour plus d'informations sur l'étude en cours, vous pouvez consulter ce lien :

<https://home.cern/fr/science/accelerators/future-circular-collider>



Quelles autorisations pour quels travaux ?



Ce schéma résume les règles générales concernant les différentes autorisations d'urbanisme à demander.

Pour plus de détails, n'hésitez pas à joindre le service Urbanisme au 04 50 32 05 49 qui pourra vous renseigner au mieux sur les modalités de dépôt de votre dossier et les règles applicables à votre parcelle.

En effet, un dossier complet, en adéquation avec votre projet et le règlement du zonage du PLU en vigueur, permettra de ne pas rallonger le délai d'instruction de celui-ci en évitant une demande de pièces complémentaires.

Attention

- De manière générale, **les constructions inférieures à 5 m² ou les constructions non permanentes (moins de 3 mois) sont dispensées de formalités.**

Cependant, **elles doivent respecter le règlement du PLU.**

- **Si votre construction est située en zone urbaine (U), vous pouvez déposer une déclaration préalable (DPMI) dans le cadre d'une extension accolée à une maison individuelle jusqu'à 40 m².**

Cette règle ne s'applique pas pour la construction d'une annexe ou pour un projet en zone Agricole ou Naturelle.

- **La transformation d'un garage en pièce habitable est possible, si et seulement si, le nombre de places de stationnement requis est respecté après transformation.**

De plus, le dispositif d'assainissement non collectif doit être compatible avec la modification du nombre de pièces et donc d'EH (Équivalent Habitant). Ces 2 points seront analysés dans le cadre de l'instruction.

Le délai d'instruction d'une déclaration préalable est d'un mois et, pour un permis de construire d'une maison individuelle de deux mois à partir de la date de dépôt.

Un délai plus long est nécessaire pour un bâtiment collectif et un établissement recevant du public (ERP). Durant cette période d'instruction, le service urbanisme vérifie que votre projet respecte l'ensemble des règles d'urbanisme et interroge les différents services concernés par le projet (CCPC pour l'assainissement, l'eau potable et les eaux pluviales quand elles sont raccordées au collectif, ENEDIS...).

Il se peut qu'une demande de pièces manquantes ou modificatives vous soit faite dans un délai d'un mois à compter de la date de dépôt de votre dossier, ce qui rallongera d'autant l'instruction de votre dossier.

Depuis 2022, le dépôt d'un dossier peut se faire de manière dématérialisée via le lien suivant :

<https://pu.rgd.fr/#/communesList>.

Que ce soit en ligne ou au format papier, **veillez à choisir le bon formulaire CERFA si votre projet concerne une Maison Individuelle :**

- Déclaration Préalable liée à une maison individuelle (DPMI)
- Permis de Construire lié à une maison individuelle (PCMI)

Dans tous les cas, vous devez déposer ou envoyer un exemplaire des plans au format papier auprès du service urbanisme.



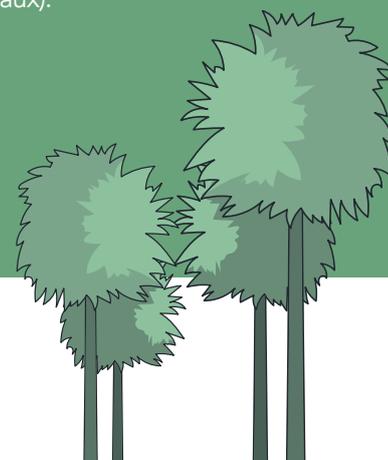
N'hésitez pas à consulter également notre site internet :
<https://www.cruseilles.fr/demarches-administratives/urbanisme/le-plan-local-durbanisme>

Pour consulter le PLU de la Commune et notamment le règlement applicable à votre zonage
<https://www.cruseilles.fr/demarches-administratives/urbanisme/dematérialisation-des-procedures> pour une aide au dépôt de votre dossier

Une fois votre DP ou PC accepté, son affichage sur le terrain est obligatoire. Il doit rester en place durant toute la durée du chantier. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Avant le commencement des travaux, vous devez déclarer l'ouverture du chantier sur un formulaire à déposer ou envoyer en mairie.

Quand vous avez terminé vos travaux, vous devez déclarer leur achèvement et leur conformité à la mairie via le formulaire DAACT (Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux).





TRAVAUX ET BÂTIMENTS

Lancement de l'étude pour la construction d'un restaurant scolaire dès début 2025

Tout comme pour l'étude de mobilité (voir page 17), nous avons aussi sollicité le soutien de la Banque des Territoires pour cofinancer l'étude de programmation du restaurant scolaire. Cette dernière doit nous permettre de préciser le projet afin de répondre au mieux aux besoins des élèves de l'école élémentaire publique de Cruseilles à long terme.

C'est ABAMO, société d'ingénierie et de conseil spécialisée en Assistance à Maitrise d'Ouvrage, **qui a été retenue pour accompagner la commune sur ce dossier qui sera travaillé dès le début d'année dans l'objectif de déposer un permis de construire d'ici la fin 2025.**

Le montant des honoraires pour cette mission se chiffre à 10 400 € HT.

En parallèle, nous devons acquérir la dernière partie du foncier nécessaire au projet ; il s'agit de la parcelle accolée à l'ancienne station-service et limitrophe du CLAE.

Enfouissement des réseaux secs sur le bas de la route du Noiret en 2025

Mi 2024, ENEDIS a informé la commune de son projet, à l'horizon 2025, d'engager des travaux sur les réseaux HTA (Haute Tension) sur le secteur des Ponts de la Caille et d'enfouir les réseaux électriques du bas de la route du Noiret.

Afin de mutualiser les travaux, la commune a parallèlement saisi le SYANE (Établissement public des énergies et du numérique) pour procéder à l'étude de l'enfouissement des deux antennes Basse Tension sur la partie basse de la route du Noiret et le long de l'impasse des Roitelets, celles-ci ne relevant pas de la compétence d'ENEDIS au titre du contrat de concession.

Après étude, le coût de l'opération est estimé à 265 000 € HT pour le SYANE avec un reste à charge communal de 89 000 € HT.

Les travaux seront conduits sous la maîtrise d'ouvrage du SYANE pour les opérations d'enfouissement des réseaux Basse Tension, d'éclairage public et de télécommunications avec une convention avec ENEDIS pour lui remettre, dans le cadre de ces travaux, le fourreau HTA utile à leur projet de structure.



Travaux de renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable entre Féchy et Les Goths et renforcement de la défense incendie

Mandaté par la CCPC qui gère le réseau eau potable, ce chantier débutera en février 2025 pour une durée d'environ 5 mois et sera réalisé par les entreprises GAL TP et PERILLAT TP.

Il comprend le renouvellement d'environ 2,5 km de la canalisation d'eau potable vétuste et sujette très régulièrement aux fuites.

Le réseau existant d'un diamètre de 40 mm en acier sera remplacé par une conduite de 100 mm en fonte ductile pour garantir la défense incendie du secteur avec la création de 3 poteaux d'incendie.

La compétence « défense incendie » relevant des communes, la municipalité aura à sa charge financière tous les travaux afférents à celle-ci, soit un montant estimé à 162 000 € HT.

Les travaux se feront en demi-chaussée tant que possible mais des fermetures de la voie pourront être opérées ponctuellement.

Nous vous remercions par avance pour votre compréhension et votre patience !

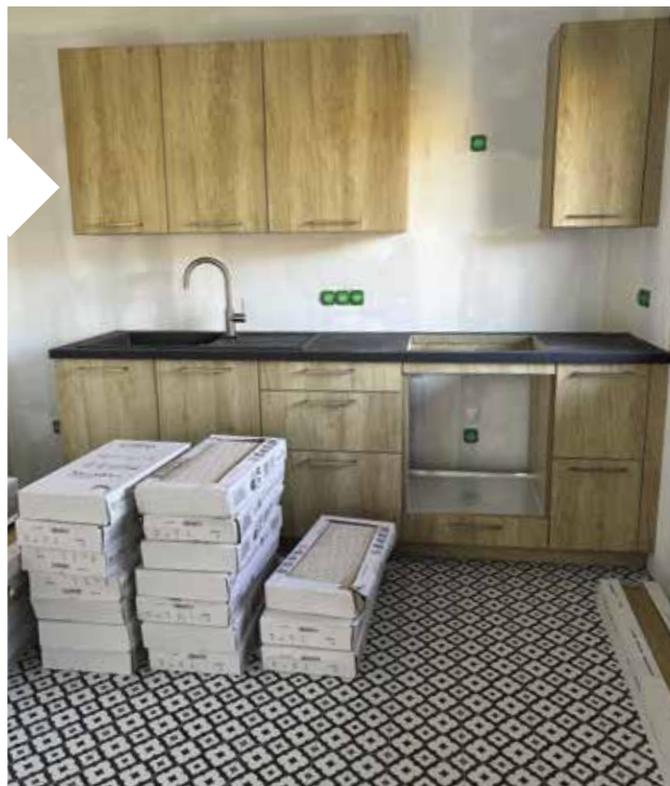


Les deux logements d'urgence sont en voie d'achèvement

Après quelques mois de travaux, l'aménagement de nos deux appartements destinés à accueillir, en urgence et sur une courte durée, les personnes dépourvues de logement touche à sa fin.

Nous disposons déjà d'un peu de mobilier mais il nous manque encore deux sommiers et deux matelas de 140 x 190 cm en très bon état ainsi que deux banquettes clic-clac pour les pièces à vivre qui pourront se transformer en couchage au besoin.

Si vous disposez de ces meubles et que vous souhaitez en faire don à la commune, n'hésitez pas à envoyer un message à mairie@cruseilles.fr avec une photo si possible, nous vous répondrons dans les meilleurs délais.



Futur aménagement de la placette derrière la Maison de Santé Pluridisciplinaire et du giratoire des Ponts de la Caille

En cette fin d'année 2024, la municipalité a missionné le bureau d'études ATELIER PAYSAGER pour travailler sur des esquisses d'aménagement de la petite place en gravillons située à l'arrière du cabinet de kinésithérapie et du rond-point des Ponts de la Caille.

Concernant la placette, l'idée est de la végétaliser afin d'apporter un peu d'ombre et de permettre aux habitants et aux visiteurs de la MSP de se poser quelques instants sur de nouveaux bancs dans un lieu agréable.

Pour ce qui est du giratoire, il nous semble important de marquer de manière qualitative l'entrée de notre commune d'où cette volonté d'imaginer un aménagement personnalisé.

Ces études pour ces projets paysagers ont été estimées respectivement à 2 100 et 3 000 € HT.

Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur sur la commune



Avec un centre-bourg concentré en bâtiments publics (commune, CCPC et département), le SYANE a jugé intéressant, en partenariat avec la CCPC, de réaliser une étude d'opportunité pour montrer la pertinence de l'éventuelle création d'un réseau de chaleur sur notre commune.

Mais qu'est-ce qu'un réseau de chaleur et comment ça fonctionne ?

C'est une installation comprenant une chaufferie centrale alimentant un réseau, constitué de canalisations isolées et enterrées desservant plusieurs bâtiments publics ou privés. La chaudière produit de l'eau chaude acheminée vers les différents bâtiments par le réseau de chaleur (réseau dit primaire) ; des équipements hydrauliques (échangeurs de chaleur) appelés sous-stations permettent ensuite la

distribution de la chaleur dans le réseau dit secondaire, de chaque bâtiment.

Un compteur d'énergie installé au niveau des sous-stations mesure l'énergie calorifique consommée pour chaque client raccordé au réseau de chaleur.

Si l'intérêt d'un tel projet semble indéniable, il reste maintenant à comparer économiquement la situation énergétique actuelle avec la solution envisagée, modéliser les besoins et puissances appelés, identifier un terrain d'implantation de la chaufferie et définir les tracés du réseau à créer.

Vous l'aurez compris, ce projet ambitieux, s'il est retenu et réalisable, prendra un certain temps avant d'être opérationnel.

Recherche d'un lieu pour l'implantation d'une nouvelle infrastructure de téléphonie

Ce n'est pas nouveau, le réseau de téléphonie mobile sur le territoire de Cruseilles est loin d'être optimal même si des améliorations ont été apportées ces dernières années avec le déplacement de l'antenne du stade notamment.

Malgré cela, il reste encore des secteurs mal desservis.

C'est pourquoi, la commune a demandé au SYANE (syndicat des énergies et du numérique en Haute-Savoie) d'étudier le réseau actuel afin de voir si l'implantation d'un nouveau pylône, destiné à accueillir les différents opérateurs de téléphonie, pourrait être opportune.

Nous vous tiendrons au courant du résultat de cette étude.

Comment savoir si votre logement est éligible à la fibre ?

Le déploiement de la fibre sur notre commune avance à bon rythme. Il reste encore quelques secteurs non encore desservis.

Vous êtes nombreux à nous interroger sur l'éligibilité de votre logement ou la date à laquelle il le sera. **Malheureusement, nous n'avons pas la main sur les travaux puisque le maître d'ouvrage est le SYANE.**

Nous n'avons pas non plus davantage d'informations sur les délais de mise en œuvre.

Néanmoins, nous pouvons vous communiquer l'adresse de deux sites internet qui permettent de tester l'éligibilité à la fibre d'un logement :

Altitude Infra : <https://www.hautesavoie-fibre.fr/>

SYANE : <https://fibre.syane.fr/>

Il est à noter que, pour tout nouveau raccordement d'un bâtiment neuf, le promoteur ou le maître d'ouvrage a la responsabilité du pré-fibrage interne ainsi que des fourreaux télécoms sur le domaine privé et jusqu'au point d'accès du réseau sur le domaine public.



Mise en service d'une borne de recharge électrique sur le parking du Pontet

Accessible au public depuis le 13 novembre 2024, cette borne rapide délivre 60 kW en DC (courant continu) et 22 kW en AC (courant alternatif).

En se branchant sur une prise CCS (DC), un usager peut prendre 100 km en 20 minutes de charge. S'il se branche sur une prise type 2 (AC), il peut charger 100 km en 50 minutes.

Si les deux points de charge DC sont occupés, les deux véhicules recevront 30 kW simultanément, soit 100 km en 40 minutes. Cela dépend également de la capacité de la batterie du véhicule.

Pour le moment, seuls les usagers ayant un abonnement Eborn, Ulys ou autre peuvent se recharger avec leur badge. Néanmoins, il est prévu d'installer un TPE (Terminal de Paiement Mobile) pour que les usagers puissent également payer par carte bancaire. Celui-ci était prévu initialement mais une erreur s'est produite lors de la livraison de la borne, le fournisseur doit donc rajouter le TPE courant janvier 2025.

Concernant le mode de fonctionnement, il est assez simple :

- Paiement par badge :
 - Brancher le véhicule
 - Passer le badge sur la borne
- Paiement par carte bancaire (quand le TPE sera installé) :
 - Brancher le véhicule
 - Sélectionner le paiement par TPE
 - Passer la carte bancaire

Vous pouvez également retrouver les consignes d'utilisation sur l'écran.

Pour rappel, la participation financière de la commune pour cet équipement se monte à 2 700 €.



La mise en place de la vidéoprotection va débuter au premier trimestre 2025

Lors du conseil municipal d'octobre 2024, la commune a attribué le marché d'installation du système de vidéoprotection à l'entreprise SERFIM T.I.C pour un montant de 145 220,73 € HT. Cette dernière connaît bien notre territoire puisqu'elle participe au déploiement de la fibre dans certains secteurs.

Si le besoin de caméras était moins prégnant voilà quelques années, nous avons désormais hâte que cet équipement soit mis en place car la commune subit de plus en plus d'incivilités et de dégradations des biens publics.

Huit sites d'installation sont identifiés :

- Carrefour route de Ronzier / rue des Frères (derrière le stade)
- Giratoire Grand'Rue / RD 15 / RD 1201 (vers le parking du Pontet)
- Carrefour route des Dronières / route du lac (en face de la MFR)
- Avenue des Ebeaux (vers la sortie du collège et le complexe sportif)
- Parking de la MSP et vers l'entrée du cimetière
- Place de la Fontaine
- Rue des Grands Champs (sur le parking de l'école élémentaire)
- RD 1201 / Route du Noiret (vers Carrefour Market)

Comme vous pouvez le constater, seuls les voies et lieux publics seront placés sous vidéoprotection.

L'objectif est de ceinturer le centre-bourg afin de pouvoir, au besoin, consulter les entrées et sorties des véhicules grâce aux caméras à lecture de plaques d'immatriculation. Également, les abords des écoles seront davantage sécurisés. Le visionnage des enregistrements ne se fera pas en temps réel mais selon les besoins (incivilités, enquête de gendarmerie...) et par quelques personnes habilitées seulement.

Après un mois d'études et de préparation en janvier, les travaux devraient se dérouler sur trois mois environ.

Aménagement du jardin de la Maison Gal

En novembre, l'entreprise HÉRITIER a procédé à la coupe de 3 épicéas qui prenaient toute la place dans le jardin et empêchaient les feuillus de se développer.

De plus, des sujets d'une telle hauteur en plein centre-bourg inquiétaient certains riverains en termes de sécurité.

Dès ce printemps, nous planterons de nouveaux arbres et arbustes mieux adaptés à un petit parc municipal et nous installerons aussi un peu de mobilier propice à la détente.

Concernant ce projet d'aménagement, nous avons déposé un dossier de subvention au titre du Fonds Vert ; nous espérons un retour positif.



Bilan positif concernant l'installation du feu récompense rue des Grands Champs

Concernant les projets de 2024, nous vous avons informés de notre volonté de sécuriser le carrefour entre la rue des Prés Longs et la rue des Grands Champs par l'installation d'un feu tricolore, solution technique dont le coût reste raisonnable.

En effet, les vitesses étaient souvent excessives et la priorité à droite donnée aux résidents du bas de la rue des Prés Longs pas assez respectée. Aussi, nous avons pris le parti d'installer un feu appelé « intelligent » qui passe au vert en cas de vitesse réglementaire détectée, c'est-à-dire égale ou inférieure à 30 km/h.

En place depuis début novembre, le dispositif semble remplir son rôle en obligeant les véhicules à ralentir afin que le feu rouge passe au vert. Installé provisoirement pour vérifier sa bonne implantation, il sera fixé définitivement dans les prochains mois.



Marquage de zébras sur le plateau surélevé de la Grand'rue début août

Afin de mieux matérialiser et sécuriser la large traversée piétonne dans la Grand'rue, la commune a mandaté l'entreprise FAR pour la mise en œuvre d'une résine gravillonnée.

Effectivement, suite à la création du plateau surélevé et la suppression des pavés en granit, la zone piétonne semblait moins marquée visuellement. Nous avons décidé de procéder au marquage de zébras sur l'ensemble du plateau avec des bandes d'un mètre en résine gravillonnée contrastante.

L'opération s'est déroulée le mardi 6 août avec la fermeture de la Grand'rue et la mise en place des déviations habituelles.

Ce chantier s'est monté à 4 900 € HT.

Le montant de cet investissement s'élève à 5 260 € HT. Nous avons pu nous affranchir de travaux de génie civil en optant pour un fonctionnement sur batterie solaire.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de bien respecter les limitations de vitesse et les règles de circulation et de stationnement aux abords des écoles pour garantir la sécurité de nos élèves. Merci pour votre civisme !



Lancement d'une étude de mobilité pour le centre-bourg

En novembre dernier, nous avons lancé une étude de mobilité complète pour le centre-bourg.

Nous avons confié sa réalisation au bureau d'études ARTER, spécialiste des questions d'urbanisme et de mobilité. L'objectif est de fluidifier la circulation et de réduire les embouteillages quotidiens qui altèrent notre cadre de vie à Cruseilles.

La première partie de l'étude consiste à réaliser un diagnostic complet des enjeux de mobilité au centre-bourg, en se concentrant notamment sur les embouteillages. L'objectif est de comprendre très précisément où et comment se créent les bouchons pour concentrer ensuite nos efforts aux bons endroits et être le plus efficace possible. Ce sera également l'occasion de questionner la place des modes doux et les enjeux de stationnement au centre-bourg.

La deuxième partie de l'étude consiste à proposer des solutions concrètes et rationnelles pour limiter les embouteillages, en s'appuyant sur le diagnostic.

Ces solutions pourront prendre la forme de petits travaux de voirie, de modification de certains carrefours, de sens de circulation, de priorités...

Nous évaluerons aussi l'efficacité potentielle d'une éventuelle déviation autour du centre-bourg.



Cette étude aboutira donc à un rapport de synthèse illustré et une dizaine de fiches actions selon les besoins identifiés.

L'étude de mobilité pour le centre-bourg, chiffrée à 27 875 € HT, est cofinancée à 50% par la Banque des Territoires dans le cadre du programme Petites Villes de Demain. Spécialisé dans le support en ingénierie, ce partenaire majeur du programme nous accorde ainsi une subvention de 13 937,50 €.

RAPPEL POUR LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

Vous êtes frontalier dans le canton de Genève ?
Vous avez la nationalité suisse ou la double nationalité ?
Ou vous êtes titulaire d'un permis G ?
Venez vous faire recenser à la mairie.

Au titre de la compensation financière Genevoise, le Canton de Genève verse annuellement aux communes des départements de la Haute-Savoie et de l'Ain un pourcentage de la masse salariale des employés sur le canton de Genève résidant en France.

La commune de Cruseilles réinvestit cette somme dans les équipements publics communaux.

En 2024, les fonds frontaliers se sont montés à 1 406 939 euros pour un total de 1 095 frontaliers recensés à Cruseilles.

Cette démarche très rapide et d'un grand intérêt pour les finances de la commune peut être accomplie tout au long de l'année et n'a aucune incidence fiscale pour la personne ou le foyer.

Contactez la mairie par téléphone au 04 50 32 10 33 ou par e-mail : mairie@cruseilles.fr pour vérifier que vous êtes bien recensé ou pour vous faire connaître si ce n'est pas le cas.





ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Nouvelle année, nouvel élan, nouveaux projets...

Au revoir UCPC, bonjour Commerces du Cru.

Cette année, nous avons travaillé notre image avec la création de notre nouvelle identité graphique et nos réseaux : Instagram et Facebook. Vous pouvez d'ores et déjà nous suivre et suivre l'actualité de nos enseignes. Les Commerces du Cru remercient tous leurs clients d'être toujours aussi nombreux, de venir d'aussi loin et d'être aussi fidèles.

Nous remercions les adhérents historiques, les nouveaux et les futurs à qui nous souhaitons la bienvenue et avec qui nous avons à cœur de travailler avec enthousiasme et bonne humeur pour faire parler de nos commerces et artisans.

Nous remercions aussi tous ceux qui pensent à nous, pour offrir des bons d'achat à leurs salariés dans nos commerces adhérents, et en premier lieu la municipalité. Nous organiserons bientôt la tombola de Pâques et avec elle son lot de cadeaux.

Nous vous rappelons que les parkings sont pour la plupart en zone bleue et que cela vous permet de profiter de vos commerçants et artisans pendant 2 heures gratuitement.

Belle année à toutes et tous...



Art-thérapeute et psychopraticienne



La psychothérapie et l'art-thérapie visent à l'amélioration du bien-être mental, à une meilleure compréhension de soi-même et à mieux gérer ses émotions.

Je vous aide à surmonter vos difficultés ou vos souffrances psychiques et émotionnelles.

Je mets l'humain au centre de la relation. J'aime l'idée que chaque personne est naturellement bonne et que nous avons tous les ressources en nous pour exprimer notre plein potentiel.

L'art-thérapie est une manière de lâcher prise, d'exprimer ses émotions et d'accéder à son inconscient à travers l'art. Elle s'adresse à toutes personnes confrontées à des difficultés et/ou qui ne peuvent s'exprimer verbalement.

Je vous recevrai à compter du 15 octobre 2024 au cabinet l'Essentiel, 18 place de la Fontaine à Cruseilles. Je reste à votre écoute.

Marlène
07 56 89 19 46
mbourbontherapie@gmail.com
www.marlenebourbon.fr

Downtown Barbershop Plus qu'une coupe, une expérience

Vous rêvez d'une coupe qui vous démarque ? Le Downtown Barbershop est la nouvelle adresse incontournable à Cruseilles.

Dans notre salon à l'ambiance vintage et chaleureuse, nos coiffeurs barbiers expérimentés vous accueillent pour vous offrir un moment de détente et de bien-être. Des coupes classiques aux styles les plus tendances, nous maîtrisons toutes les techniques pour sublimer votre chevelure. Taper, fade, contouring, lining... chaque détail compte pour nous.

Nous sélectionnons pour vous les meilleurs produits pour homme afin de vous garantir des soins de qualité.

Réservez dès maintenant votre créneau sur notre site web : www.downtown-barbershop.f ou passez prendre rendez-vous au salon directement au 348 Grand rue à Cruseilles.
Laurent DAVID



Sérénitude

Un nouveau centre de bien-être



C'est une excellente nouvelle pour les amateurs de détente et de relaxation : un tout nouveau centre de bien-être devrait ouvrir ses portes le 3 mars 2025 au 36 place de la mairie, à Cruseilles. Ce nouvel espace a été conçu pour offrir une expérience unique de relaxation et de sérénité.

Le centre proposera plusieurs installations modernes :

- Une cabine de sauna pour une détente optimale,
- Une cabine mixte sauna-hammam, idéale pour varier les plaisirs,
- Une cabine UV, pour un teint lumineux tout au long de l'année.

Délia et Michel seront ravis de vous accueillir dans une ambiance conviviale, intimiste, zen et chaleureuse.

Ne manquez pas cette occasion de découvrir un lieu dédié à votre bien-être, en plein cœur de Cruseilles.

Rendez-vous dès le 3 mars pour une expérience inoubliable !
Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet Serenitude74.fr

Terre Ferme

Déménagement le 17 décembre

Plus d'espace pour plus de saveurs locales.

Après plusieurs années de succès, notre magasin ne pouvait plus se développer. Le choix d'un nouveau site plus spacieux et mieux adapté s'est imposé.

Un nouvel espace pour mieux vous recevoir, un plus grand choix de produits, un agencement moderne et confortable avec des valeurs qui restent inchangées : Proposer des produits authentiques, issus de circuits courts afin de soutenir l'agriculture locale !

Un nouveau départ qui permet de mieux répondre à la demande de nos consommateurs tout en maintenant la proximité.

Pour célébrer ce nouveau départ, une journée d'inauguration sera organisée en janvier. Au plaisir de vous recevoir et d'échanger.

L'équipe des producteurs de Terre Ferme

Ouverture du mardi au vendredi de 9h à 19h non stop et le samedi de 9h à 12h30



Au Bout des Bois

Des ateliers pour reconnecter les enfants à la nature

Depuis février 2024, les ateliers Au Bout des Bois, animés par Stéphanie Rebuli, animatrice passionnée de nature et résidente de Cruseilles, font découvrir aux enfants la richesse de notre environnement. Ces ateliers, pensés pour les 5-10 ans, leur permettent de s'immerger dans la nature de façon créative et ludique. De l'art éphémère en pleine forêt aux cabanes de branches, de l'observation des insectes aux défis nature, chaque séance encourage la curiosité et l'exploration dans le respect de l'environnement.

Stéphanie, en formation avec Éveil et Nature et membre du Réseau de Pédagogie par la Nature, propose également des anniversaires thématiques en extérieur, où créatures fantastiques, dinosaures et fées invitent à une fête en harmonie avec la nature. Depuis la création de ses ateliers, elle observe avec joie l'intérêt grandissant des enfants pour ces moments d'aventure « sauvages » au Parc des Dronières.

Les ateliers « Au Bout des Bois » ne cessent de gagner en popularité, et Stéphanie espère inspirer davantage de jeunes à apprécier et respecter notre environnement.

Plus d'informations sur



auboutdesbois.fr
et sur Facebook
et Instagram.

La Cabane du Cerf

remplace la Cabane des biches au parc des Dronières



Je m'appelle Hippolytte et je suis heureux de vous annoncer l'ouverture de la Cabane du Cerf, au cœur du parc des Dronières.

Accompagné de mon frère Jules et de mon père Eric Fontaine, j'aurai à cœur de vous partager ma bonne humeur et mon envie constante de faire mieux, l'obsession permanente de vous surprendre.

Dès cet hiver, nous vous proposerons des crêpes, des poutines, des tapas et des boissons chaudes ainsi qu'une fine sélection de bières et de grands vins. Nous prévoyons l'installation, courant janvier, d'une terrasse couverte cosy où vous pourrez vous détendre bien au chaud sous de confortables plaids : une bulle chaleureuse et réconfortante au milieu de la forêt.

Lorsque le soleil sera de retour, nous adapterons notre décor et nos horaires aux journées plus longues et nous vous proposerons des brunchs, des grillades et des jus maison.

En résumé, ce projet est le fruit d'une collaboration familiale, destiné aux promeneurs, aux familles, aux amoureux de la nature qui souhaitent se ressourcer, se détendre dans un espace chaleureux. Nous attendons votre venue avec impatience. Arvi !

Ouverture pour les vacances d'hiver aux horaires suivants :
mercredi 10h-14h / 15h30-20h
vendredi 16h-21h30
samedi, dimanche 10h-14h / 16h-21h30

René minot

Bientôt une nouvelle adresse gourmande à Cruseilles

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture prochaine d'un nouveau lieu dédié à la convivialité et à la gourmandise : le salon de thé - pâtisserie René minot. Situé au cœur de Cruseilles, ce projet est né de l'envie de créer un espace où petits et grands pourront partager des moments chaleureux autour de pâtisseries et de saveurs inspirées des souvenirs d'enfance.

Loin des tendances standardisées, René minot se distingue par son approche personnelle et authentique. Ce lieu reflétera une volonté de revenir à l'essentiel. Inspiré par le goût de la madeleine de Proust et un amour pour les douceurs de l'enfance, nous souhaitons offrir à nos clients bien plus qu'un moment gourmand, mais aussi une parenthèse hors du temps.

Ouverture envisagée courant mars 2025 au 32, Place de la Fontaine à Cruseilles

À très bientôt chez René minot ! Camille, Catherine et Audrey - Restez à l'écoute sur  [reneminot](https://www.instagram.com/reneminot)  René minot



LES PROJETS 2025

De nombreux projets sont envisagés pour cette année 2025 mais un arbitrage devra sans doute être fait concernant le lancement de certains d'entre eux en fonction de leur degré d'urgence, des capacités financières de la commune et des éventuelles subventions obtenues ou possibles.

VOIRIE

- ▶ Poursuite de l'aménagement de la RD 15 avec :
 - Aménagement d'un plateau surélevé au niveau du carrefour de la route des Dronières/route du Salève/route de l'Arthaz,
 - Poursuite de la réalisation des pistes cyclable et piétonne entre le carrefour et le nouveau centre de secours,
 - Création de places de stationnement le long de la RD 15,
 - Achèvement des aménagements sur la route de l'Arthaz,
 - Réaménagement de la plateforme de tri des déchets.Ces travaux sont estimés à 680 000 € HT.
- ▶ Aménagement d'un giratoire fonctionnel à l'intersection entre la route du Suet et la route de l'Usine pour une meilleure sécurité des usagers et des habitants du programme immobilier en cours de construction, tout en récréant une continuité avec le trottoir de la route du Suet, chiffrage en cours.
- ▶ Après les travaux de rénovation de la conduite d'eau potable par la CCPC, mise en œuvre d'enrobé sur le chemin de chez Jouvenet afin de pallier aux problèmes de ravinement, coût estimé à 50 000 € HT.
- ▶ Enfouissement des réseaux secs sur le bas de la route du Noiret et l'impasse des Roitelets, en coordination avec ENEDIS qui engage des travaux obligatoires, le reste à charge pour la commune est estimé à 89 000 € HT.
- ▶ Divers travaux de rénovation de voirie envisagés (route des Moulins, chemin de chez Quétand...).



ETUDES VOIRIE

- ▶ Étude mobilité en cours avec le bureau d'études ARTER pour un montant de 27 875 € HT.
- ▶ Étude de la gestion des eaux pluviales impactant la rue du Mont-Blanc à l'Abergement en collaboration avec la CCPC.
- ▶ Étude de l'enfouissement des réseaux secs avec le SYANE au hameau de l'Abergement.

BÂTIMENTS

- Changement des fenêtres de la mairie pour un montant de 92 285 € HT.
- Aménagement du local communal situé place de la Mairie pour accueillir les jeunes de la commune, travaux en régie.



ETUDES BÂTIMENTS

- Projet de construction du restaurant scolaire à côté de l'école élémentaire, étude en cours avec le bureau d'études ABAMO pour un montant de 10 400 € HT.
- Finalisation du projet « OAP 3 » sur la route de l'Usine pour l'implantation d'un 2^{ème} bâtiment médical, une crèche, un habitat adapté aux seniors et des logements, en partenariat avec le promoteur choisi. (Voir le zoom en page centrale)



AMÉNAGEMENTS SPORTIFS

- Aménagement d'un espace de détente sur la parcelle remblayée derrière le chalet des pêcheurs (cheminements, jeux pour enfants, mobiliers, terrains de pétanque...), montant estimé à 460 000 € HT, réalisation en plusieurs étapes envisagée.
- Installation d'un espace multisports aux abords du lac des Dronières, coût estimé à 128 000 € HT.



TRAVAUX DIVERS

- Mise en place de la vidéoprotection dès le début d'année pour un coût de 145 220 € HT.
- Mise en conformité de la défense incendie dans le secteur de Féchy-Les Goths, en parallèle du renouvellement de la canalisation d'eau potable par la CCPC, la part communale se monte à 162 000 € HT.
- Installation d'une nouvelle borne de recharge électrique par le SYANE sur la place de la Fontaine ou le parking de la Maison de Santé, participation de la commune estimée à 3 000 € HT.
- Aménagements paysagers du giratoire des Ponts de la Caille qui marque l'entrée de la commune et du petit tènement foncier à l'arrière de la Maison de Santé au droit du cabinet de kinésithérapie.
- Remise en état du cheminement piéton traversant la copropriété Les côteaux de Fésigny, entre la route du Suet et Carrefour Market, après sa rétrocession à la commune en début d'année, à chiffrer.
- Pose d'une clôture en aluminium sur le muret de la place des Remparts sur un linéaire de 69 mètres, coût de 32 469 € HT.
- Rénovation des abords du bassin de l'Abergement et mise en circuit fermé de l'alimentation en eau.



ZOOM OAP3

Quel sera le promoteur ?

Au terme de plusieurs mois de réflexion, la municipalité a enfin départagé les trois derniers promoteurs en lice pour la mise en œuvre du projet d'OAP 3 situé route de l'Usine. C'est le groupement ASTER HABITAT et VILLES ET VILLAGES CREATIONS qui a été retenu. En effet, son approche du projet, ses esquisses, le plan masse des bâtiments proposé ont le plus séduit l'équipe municipale.

Une fois le choix fait, il a fallu ensuite réunir tous les propriétaires des parcelles concernées pour leur proposer ce promoteur puis se mettre d'accord sur un prix de vente global réparti au prorata des surfaces détenues par chacun, y compris par la commune de Cruseilles. Début 2025, la commune délibérera pour signer un compromis de vente. En parallèle, l'équipe sélectionnée est déjà au travail afin de proposer des plans plus précis et déposer un permis de construire dans le courant de l'année.

ASTER

habitat

ASTER HABITAT est un promoteur immobilier de l'Economie Sociale et Solidaire qui a pour vocation de développer des opérations de logements collectifs et de services, en réhabilitation ou neuf, dans un souci permanent du mieux commun.



villes & villages créations

VILLES ET VILLAGES CREATIONS (V&V) est un promoteur régional et indépendant. La société a été créée en 1995 et opère sur tout le sillon alpin aussi bien sur des opérations neuves que de réhabilitation. Elle réalise des projets immobiliers avec une vision patrimoniale à long terme : construire des biens durables en harmonie avec l'environnement. V&V reste un acteur à taille humaine.

Quel projet est envisagé ?

Sur l'assiette foncière globale, le projet sera conçu comme un parc autour duquel s'articuleront les infrastructures suivantes :

-  30 logements abordables type BRS
-  20 logements type studios
-  Une maison médicale
-  Une crèche
-  Une résidence pour les seniors de 30 hébergements
-  32 logements libres
-  Des espaces partagés ouverts au public
-  240 stationnements dont 58 mutualisés en surface et 182 en sous-sol
-  Les espaces verts de pleine terre seront nombreux, les cheminements piétonniers également



Le Bail Réel et Solidaire qu'est-ce que c'est ?

Un modèle d'acquisition innovant qui apporte une réponse concrète à la problématique d'acquisition de logement à prix abordable pour les jeunes et les familles qui travaillent sur notre territoire.

Trouver un logement adéquat est difficile, il est souvent trop petit, trop loin et trop cher.

Aujourd'hui il existe un dispositif pour acheter son logement à un prix abordable : le Bail Réel Solidaire.

Le schéma est simple : la propriété du sol est confiée à un Organisme de Foncier Solidaire, La Foncière de Haute-Savoie. Le prix du logement ne comprend plus le prix du terrain.

Habituellement, lorsque vous achetez un logement, celui-ci comprend à la fois le terrain et le logement. Avec le BRS, vous devenez propriétaire de votre logement et vous êtes locataire du terrain.

Rassurez-vous, le loyer du terrain (la redevance foncière) reste très abordable lui aussi.

Les avantages du Bail Réel et Solidaire pour les acquéreurs :

- Acheter en Bail Réel Solidaire permet d'obtenir un logement dont la valeur est 40% moins chère qu'en acquisition classique ;

- Vous bénéficiez d'un accompagnement dans votre acte d'achat ;
- Une garantie de revente sécurisée vous est offerte par la Foncière de Haute-Savoie ;
- Et surtout, vous êtes propriétaire, vous capitalisez vos dépenses dans un logement que vous habitez.

Le dispositif BRS est soumis à des conditions de ressources qui sont réévaluées chaque année et qui correspondent au revenu fiscal de référence N-1.

Exemple pour 2024 :

Composition du foyer (Nb de personne)	Revenu fiscal de référence plafond
1	37 581 €
2	56 169 €
3	73 630 €
4	87 909 €
5	104 592 €

Vérifiez bien votre avis d'imposition ; vous n'êtes pas à l'abri d'une bonne surprise ! **Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas d'ores et déjà à vous faire connaître auprès de la mairie ; une fiche d'intérêt vous sera alors remise.**

La Maison de Blandine



La Maison de Blandine à Cruseilles : un habitat intergénérationnel et chaleureux pour bien vieillir, ensemble et entouré

Les Maisons de Blandine proposent aux personnes âgées une solution d'habitat partagé et accompagné, conçue pour bien vieillir chez soi tout en restant connecté aux autres.

À Cruseilles, la Maison de Blandine comprendra 26 appartements pour personnes âgées et 4 pour jeunes actifs. Avec environ 185 m² d'espaces de vie partagés dont une cuisine conviviale pour les repas partagés, une salle d'activités, un jardin avec potager... ce lieu favorise le lien social, dans un cadre chaleureux et à taille humaine.

Un cadre de vie centré sur l'humain

Chaque habitant bénéficie d'un appartement privé avec un accès à l'extérieur (balcon, terrasse ou jardin en rdc), tout en profitant d'espaces communs propices aux échanges. La vie quotidienne est rythmée par des repas partagés, des activités choisies par les habitants eux-mêmes (atelier mémoire, gym douce, cinéclub, jardinage...), et un projet de vie sociale coconstruit selon les talents et les désirs de chacun.

Ce sentiment d'utilité, renforcé par la participation active des habitants, contribue à leur bien-être et à leur épanouissement.

Une équipe et des jeunes pour accompagner le bien-vieivre ensemble

Une équipe professionnelle assure un accompagnement bienveillant et personnalisé au quotidien, et les jeunes locataires contribuent à l'ambiance conviviale tout en assurant des astreintes de nuit et de week-end. Les interactions entre générations, qu'il s'agisse de jeux, de repas ou de moments festifs, insufflent une énergie stimulante et rassurante.

« Vieillir chez soi, mais pas tout seul »

Grâce à sa proximité avec le centre de Cruseilles et ses commerces, la Maison de Blandine permet aux habitants de rester connectés à la vie locale et de participer aux activités associatives de la commune. Ce projet d'habitat, inclusif et proche des services, incarne une nouvelle vision du vieillissement, basée sur le partage, l'autonomie et la solidarité.





FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Mouvements du personnel communal

Depuis le 1^{er} août, plusieurs agents ont rejoint la commune :

- **Madame Margot LAPORTE**
au poste d'animatrice périscolaire au 01/09/2024,
- **Madame Chloé ARCHENY**
au poste d'animatrice périscolaire au 09/09/2024,
- **Monsieur Noé ARNANEN**
au poste d'animateur périscolaire au 16/09/2024,
- **Monsieur Eyméric CHAPPELUZ**
au poste d'animateur périscolaire au 01/10/2024,
- **Madame Christelle ROMAND**
au poste de gestionnaire comptabilité / RH
au 03/10/2024, suite au départ de Madame
Clémentine ROSSI pour mutation,
- **Monsieur Jean-Sébastien ESCALON-DESTRUEL**
au poste de Directeur général des services au
01/11/202, suite à la demande de mise en disponibilité
de Madame Stéphanie VIBERT.
- **Madame Jade GROSROYAT**
au poste d'animatrice périscolaire au 04/11/2024,
- **Monsieur Romain BACQUE**
au poste d'agent technique polyvalent au 01/01/2025,
suite au départ prochain à la retraite de Monsieur
Philippe BOCQUET.
- **Madame Stéphanie LEYRET WEINUM**
au poste de gestionnaire comptabilité / finances
au 06/01/2025, suite au départ à la retraite de Madame
Béatrice VARON.
- **Monsieur William VUOSO**
au poste d'agent technique polyvalent au 06/01/2025,
suite au remplacement de Monsieur Patrick GAY.

Départ de notre Directrice Générale des Services (DGS) fin septembre 2024

Stéphanie VIBERT est arrivée à la mairie de Cruseilles le 5 février 2014 pour assurer la fonction de secrétaire générale. En septembre 2015, elle a été nommée directrice générale adjointe des services.

Puis, le 1^{er} janvier 2021, elle a pris le poste de DGS jusqu'à son départ fin septembre 2024 en demandant une mise en disponibilité.

Stéphanie a décidé de voler vers d'autres horizons, nous la remercions pour tout le travail accompli durant ces dix années passées à la mairie de Cruseilles et lui souhaitons pleine réussite dans son nouveau projet professionnel.

Jean-Sébastien ESCALON-DESTRUEL, jusqu'alors DGS à la commune d'Arenthon, l'a remplacée à partir du 1^{er} novembre 2024 sur ce poste.



Départ en retraite de deux agents : Béatrice Varon, comptable, en décembre 2024 et Philippe Bocquet, agent technique, en janvier 2025

Béatrice a rejoint la mairie de Cruseilles le 1^{er} juillet 2011 après avoir travaillé au SILA (Syndicat Mixte du Lac d'Annecy).

Au terme de ces 13 ans d'une collaboration fructueuse avec ses collègues et les élus qui se sont succédés, elle a décidé de faire valoir ses droits à la retraite en ce début d'année.

Nous souhaitons à Béatrice le meilleur pour cette nouvelle étape de sa vie qui commence, plus calme et loin des chiffres de la comptabilité publique !

Pour reprendre son poste, nous avons accueilli, le 6 janvier 2024, Stéphanie LEYRET WEINUM qui nous arrive de l'Eurométropole de Strasbourg.

Quant à Philippe, il a intégré la commune de Cruseilles le 1^{er} octobre 2010. Avec un profil de paysagiste, sa tâche principale a été l'entretien des espaces verts et du site des Dronières. Il a aussi apporté un soin particulier au nourrissage et au suivi des daims qu'il apprécie tant. Enfin, il a également assuré le gardiennage du gymnase en binôme avec Pascal JANIN pendant plusieurs années. Dès la fin janvier, Philippe pourra profiter de plus de temps libre pour s'adonner à ses différentes passions telles que la spéléologie notamment.

Merci à Philippe pour tout ce travail accompli pour la collectivité et belle retraite également !

C'est Romain BACQUE, issu de la mairie de Viry et nouvel habitant de Cruseilles, qui assurera dès janvier son remplacement.



ENFANCE ET PÉRISCOLAIRE

Une rentrée périscolaire placée sous la thématique de la bienveillance et du respect

L'équipe du service Enfance-Jeunesse, qui compte une vingtaine d'animateurs, est dirigée par Océane Avet-le-Veuf avec l'aide de son adjointe, Chrystel Dunand. Annick Bonnefoy, secrétaire du service, est également présente pour vous accueillir et répondre à vos questions.

Pour cette année scolaire 2024/2025, l'ensemble de l'équipe a choisi de mettre un accent particulier sur deux valeurs importantes que sont la **bienveillance** et le **respect** des autres mais aussi de soi-même. En effet, les animateurs sensibilisent et encouragent les enfants à mettre en œuvre tous les gestes qui permettent de bien-vivre ensemble.

L'accueil de loisirs pendant les mercredis et les vacances offrent une belle variété d'activités et de thèmes, ce qui permet aux enfants de 3 à 11 ans de passer des journées enrichissantes et amusantes. Les intervenants extérieurs ajoutent ponctuellement une touche d'originalité et de dynamisme aux programmes : tir à l'arc avec l'association « Les Archers du Salève », pétanque avec l'association « Ma boule au Pays de Cruseilles » et théâtre avec « Les Sources de l'Art ».

Pour célébrer cette fin d'année 2024, l'équipe d'animation a organisé une soirée de Noël pour les familles au rythme du son des clochettes et du scintillement des guirlandes lumineuses. Le service Enfance-Jeunesse a également offert deux spectacles aux enfants, l'un pendant l'accueil périscolaire du soir et l'autre un mercredi après-midi, ils ont ainsi pu vivre la magie de Noël un peu avant l'heure !



Pour ce qui concerne le service de restauration scolaire, la rentrée a connu quelques changements. Effectivement, les repas ne sont plus fabriqués dans la cuisine du collège Louis Armand mais dans celle de notre prestataire inchangé, 1001 Repas, à Pringy. Aussi, si le chef cuisinier est différent, les matières premières et les prestations demeurent les mêmes, sans aucune baisse de qualité de celles-ci. Ce changement de fonctionnement programmé s'est fait en deux étapes avec le Conseil Départemental : un appel d'offre mutualisé en 2022 pour retenir une société de restauration commune puis, en 2024, une séparation totale des deux services de restauration.

En effet, les contraintes techniques et la réglementation ne nous permettaient plus de fonctionner comme auparavant. La livraison des repas se fait toujours en liaison chaude, notre équipe de restauration compte désormais cinq agents de restauration qui n'assurent plus que le service et l'entretien des locaux. **Etant donné que les repas sont livrés depuis Pringy et que leur nombre est bien inférieur à ce qu'il était lorsque la commune était groupée avec le collège, les tarifs du prestataire ont forcément augmenté. La municipalité a fait le choix de ne répercuter qu'une partie de cette hausse aux familles.**

Enfin, le service Enfance-Jeunesse échange quotidiennement avec notre nouveau cuisinier Cédric afin d'adapter la confection des plats aux goûts de nos petits consommateurs, dans la mesure du possible et du raisonnable bien sûr !





JEUNESSE

Le projet de local pour les jeunes devrait prendre vie dès début 2025

Comme nous vous l'avons déjà annoncé, la municipalité souhaite créer un espace dédié aux jeunes, à partir de 11 ans, pour leur permettre de se retrouver, échanger et participer à des activités qui les intéressent.

Ce projet est né de discussions avec les jeunes mais aussi avec certains parents qui ont un peu d'hésitation à laisser leurs enfants en autonomie, au moment de l'entrée au collège, les mercredis et vacances scolaires. Effectivement, notre centre de loisirs accueille les enfants scolarisés en maternelle et élémentaire seulement.

De plus, nous constatons de plus en plus de jeunes qui traînent dans Cruseilles hors temps scolaire et qui, par ennui sans doute, commettent quelques bêtises et dégradations... Aussi, il nous semble important de proposer une alternative à ces temps de déshérence !

Vous le savez, nous avons identifié la Maison Soudan, située au début de la route du Suet et acquis par la commune en 2023, pour accueillir ce local jeunes.

Néanmoins, nous avons eu l'opportunité, en fin d'année, de récupérer notre local situé place de la Mairie qui s'est libéré. Au vu de l'année 2025 qui s'annonce pleine d'incertitudes au niveau des finances des collectivités, nous avons donc décidé d'être prudents et d'attendre un peu avant de lancer le projet de réhabilitation de la Maison Soudan. **Dès début 2025, nous installerons donc nos jeunes en face de la mairie avec une animatrice diplômée qui les encadrera.**

L'idée est de construire ce projet avec les jeunes eux-mêmes. Nous avons donc lancé un questionnaire en ligne accessible sur le site de la mairie afin de connaître leurs attentes. Parents, n'hésitez pas à inciter vos enfants à y répondre, il est encore temps !



Le Point Ecoute Jeunes cesse son activité

Avec le lancement du projet d'un nouveau local pour les jeunes, la municipalité a fait le choix de ne pas reconduire le Point Ecoute Jeunes en janvier.

Elle souhaite ainsi réorienter ses efforts vers un nouveau point de rencontre qui intéressera davantage de jeunes. Il n'empêche que nous restons attentifs à la santé mentale des adolescents. Nous savons qu'ils trouveront un accueil bienveillant et une écoute attentive dans ce nouveau local. Si le besoin s'en fait sentir, les jeunes pourront être conseillés et orientés vers une aide professionnelle qui pourra les aider à résoudre leurs difficultés.

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), toujours très dynamique, poursuit ses actions

Outre la participation aux cérémonies commémoratives, le CMJ s'active notamment à récolter des fonds pour des événements caritatifs. Par exemple, le samedi 14 septembre, les jeunes ont largement contribué à la réussite de l'après-midi récréative au gymnase organisée pour « Septembre en Or », en étroite collaboration avec l'association « Nos p'tites étoiles ». Ils ont également tenu un stand sur le marché du dimanche 1^{er} décembre au profit du Téléthon.

Quelques jeunes ont également participé au congrès des CMJ qui a eu lieu à La Roche-Sur-Foron le samedi 23 novembre. Cette journée, riche en partage, fut une belle expérience pour eux grâce à l'esprit de cohésion et aux rencontres avec tous les CMJ de Haute-Savoie.

Toutes ces actions et projets encouragent l'engagement des jeunes dans des causes importantes et leur permettent de s'impliquer activement dans la vie de la commune.

C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a vu le jour la fresque peinte sur les murs du bâtiment de l'opérateur Orange situé rue de Prés Longs. À l'initiative d'un jeune du précédent CMJ, Julian Barraud, le projet a pu être concrétisé cet automne ; voilà un bel exemple de relais entre les équipes de jeunes qui se succèdent puisque leur mandat ne dure que deux ans.



Une nouvelle association de soutien scolaire voit le jour à Cruseilles

Dans une commune où l'entraide est une valeur fondamentale, deux ingénieurs, passionnés par l'éducation, ont décidé de s'unir pour créer une association de soutien scolaire destinée aux collégiens et lycéens. Leur projet, qui vise à aider les élèves en difficulté, prend forme grâce à l'initiative de Jean-Charles Bréant, ingénieur en construction, et d'Alexis Thivel, ancien ingénieur en électronique reconverti dans l'enseignement particulier.

Fort de son expérience dans l'accompagnement d'élèves, Alexis a constaté que beaucoup de jeunes manquent de méthodes et de confiance en eux pour réussir dans les matières scientifiques. « Au moment où je me suis installé à Cruseilles, j'ai immédiatement été touché par l'entraide qui règne dans notre village. C'est pourquoi j'ai décidé de franchir le pas et d'aider un plus grand nombre d'élèves », explique-t-il.

Avec Jean-Charles à ses côtés, ils souhaitent mettre en place des cours de méthodologie et d'aide aux devoirs, spécifiquement axés sur les sciences, afin de donner aux élèves les outils nécessaires pour surmonter leurs difficultés.

Le duo d'ingénieurs s'est alors mis à la recherche d'un local pour accueillir les jeunes dans un cadre propice à l'apprentissage, si possible à proximité du collège. En concertation avec la commune, la CCPC et la directrice de l'école, l'association va pouvoir bénéficier d'une salle de classe à l'école élémentaire publique dans l'attente de trouver peut-être un local plus grand.

Toutes les idées seront les bienvenues !

L'association prévoit d'organiser des ateliers, des séances de révision et d'aide aux devoirs, tout en favorisant les échanges entre les élèves. « L'idée est de créer un environnement collaboratif où chacun peut apprendre des autres, tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé ».

Les deux fondateurs sont convaincus que leur initiative répond à un besoin croissant dans la communauté. En alliant leurs compétences techniques et pédagogiques, ils espèrent contribuer à la réussite scolaire des jeunes de la commune. **Si vous êtes intéressé par ce projet, n'hésitez pas à les contacter. Ensemble, faisons grandir cette belle initiative d'entraide et de solidarité !**

Contactez Alexis Thivel :
07 71 38 94 43
alexis.thivel@outlook.com

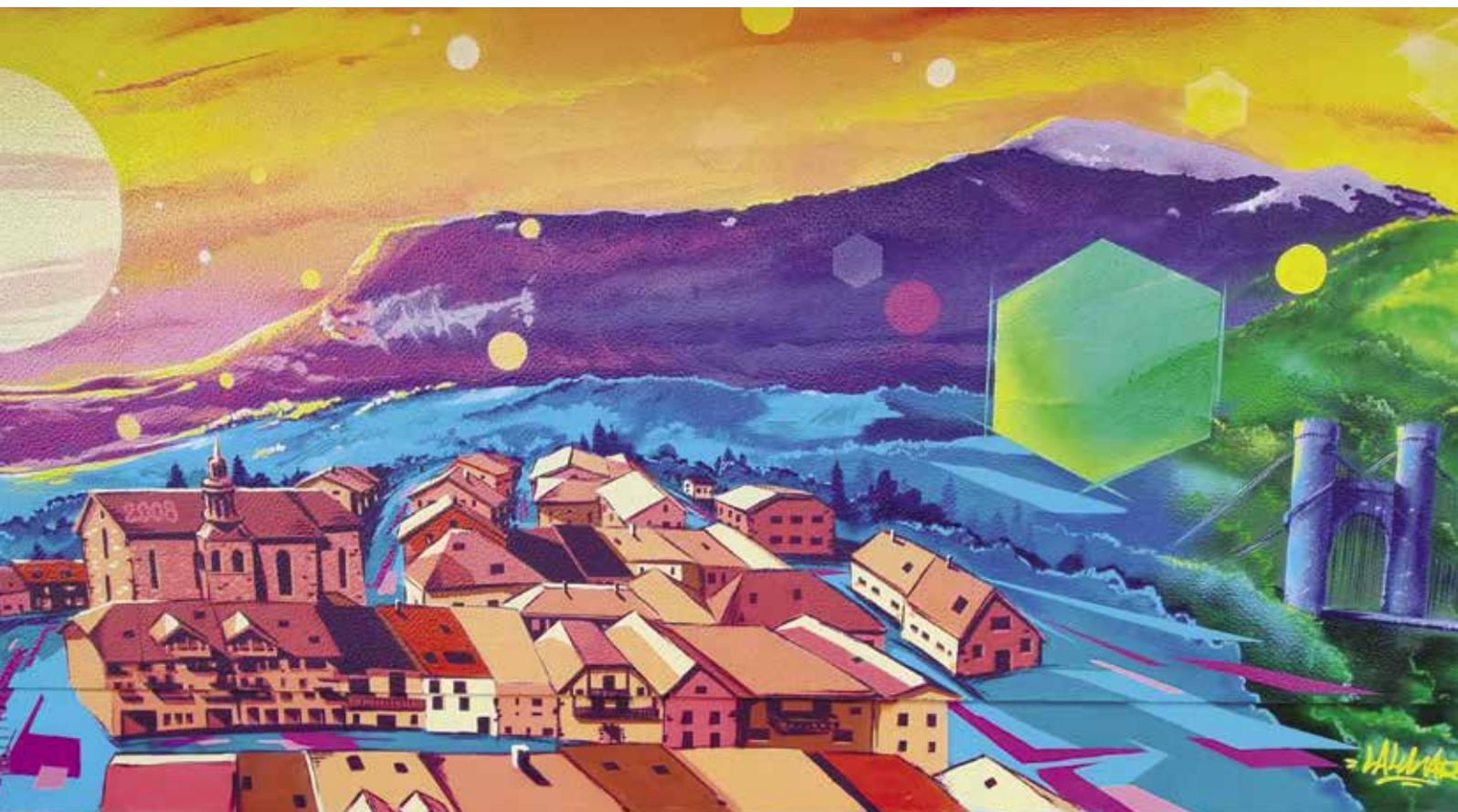
Les murs du local télécom se sont parés d'une belle fresque représentant Cruseilles

Le projet des jeunes du CMJ a enfin pris forme mi-octobre avec la réalisation par un jeune artiste d'une magnifique fresque représentant quelques lieux emblématiques de Cruseilles tels que le Lac des Dronières, le parc à daims, le skatepark, l'église et le centre-bourg et le Pont Charles Albert.

Bravo aux jeunes pour cette belle initiative et à notre graffeur, Pierre GELLON dont l'entreprise basée en Savoie se nomme LALUNART.

Le coût de cette véritable œuvre d'art se monte à 5 800 € auquel il faut déduire une subvention de 1 000 € obtenue auprès de la CAF.

Cette fresque remporte d'ores et déjà un vif succès auprès des habitants, cela nous donne des idées pour embellir d'autres endroits...



AFFAIRES SOCIALES ET LOGEMENT

Dans le paysage social et associatif de notre commune,
l'ADMR est une association incontournable.

L'ADMR de Haute-Savoie est un acteur incontournable de l'aide et des services à domicile dans notre département.

Les 44 associations locales répondent aux besoins quotidiens de plus de 8 500 familles sur tout le territoire haut-savoyard.

L'ADMR de Cruseilles est constituée d'une équipe de 21 salariés, épaulée par 10 bénévoles. Ils interviennent sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles au domicile d'environ 150 bénéficiaires, ce qui représente 1500 heures de travail par mois.

En moyenne, 80 repas sont livrés à domicile chaque jour.

Contrairement aux idées reçues, l'ADMR ne s'adresse pas seulement aux personnes âgées, mais accompagne toutes les personnes en situation de vulnérabilité, que ce soient nos aînés, des personnes en situation de handicap ou des familles ayant besoin de soutien.

L'ADMR intervient ainsi dans les domaines suivants :

- **Enfance et parentalité** en offrant des services d'aide aux familles fragilisées par des difficultés passagères ou durables. En complément à ce service, il existe 3 micro-crèches sur le département.
- **Accompagnement au handicap** en offrant des services sur mesure d'aides aux personnes en situation de handicap afin de maintenir des bonnes conditions de vie et de sécurité.
- **Services et soins aux seniors** en proposant des soins infirmiers, de l'aide à domicile et des activités sociales afin de maintenir l'autonomie et le maintien à domicile de nos aînés, le tout dans les valeurs du respect, de l'écoute et de la proximité.
- **Entretien de la maison** en assurant des services de ménage ou de repassage à domicile mais également des services de portage de repas afin de soutenir les bénéficiaires dans les tâches du quotidien.

Plusieurs de ces services sont éligibles à des aides financières telles que :

- **l'APA** (Allocation Personnalisée d'Autonomie) du Département,
- **les aides des Caisses de Retraite** (CARSAT) pour les seniors,
- **les aides de la CAF ou des assurances mutuelles** pour les familles ou des personnes rentrant d'hospitalisation,
- **ou encore la PCH** (Prestation Compensatoire Handicap) à solliciter auprès de la MDPH pour le handicap.

Chaque jour, les aides à domicile, auxiliaires de vie sociale, aides-soignants, infirmiers et techniciens d'intervention sociale accompagnent et apportent les soins nécessaires aux personnes prises en charge par l'ADMR.

Leur compétence, leur motivation et leur professionnalisme sont les valeurs qu'ils incarnent fièrement au quotidien, leur permettant de mener à bien leurs missions et de délivrer des services de qualité.

Au-delà de leur savoir-faire technique, ces professionnels savent aussi mobiliser leurs qualités relationnelles pour créer du lien social et briser l'isolement des personnes accompagnées.

Ces salariés, même s'ils interviennent en autonomie chez le bénéficiaire, ne sont jamais seuls. Ils font partie d'une équipe soudée et dynamique qui leur apporte le soutien nécessaire pour accomplir leurs missions.

Le nombre de bénéficiaires de ces services augmentant, l'ADMR recrute !

Si vous recherchez du sens dans votre carrière professionnelle et souhaitez accompagner nos bénéficiaires au quotidien, venez rejoindre l'équipe !

Pour tout renseignement, vous pouvez vous rendre au bureau de l'ADMR à Cruseilles, au 16 avenue des Ebeaux (ancienne perception) ou par téléphone au 04 50 44 09 45.





120 seniors ont partagé le repas des aînés

Comme toutes les années, la commune a eu grand plaisir à recevoir ses aînés pour le traditionnel repas de fin d'année.

Les seniors ont été accueilli à la salle socio-culturelle et ont pu apprécié un bon repas concocté par Globe Traiteur Events et servi par les membres du Conseil Municipal, du Conseil Municipal des Jeunes et du CCAS.

Jean-Michel Sonnerat les a accompagnés en musique dans une ambiance chaleureuse.

Les aînés ne pouvant pas être présents à cet évènement, ont reçu le colis de Noël.



485 colis ont été distribués à nos aînés

Cette année, les lutins du Père Noël ont confectionné 485 colis pour les aînés de la commune et de l'EHPAD.

Sans faire trop de bêtises, ils ont rempli les colis de bons produits issus des commerces locaux.

Les conseillers municipaux ainsi que les membres du CCAS les ont ensuite distribués à nos aînés quelques jours avant Noël.

C'est toujours un plaisir d'aller à leur rencontre, de discuter, de partager un café ou autre et ainsi de rompre la solitude de certains.

Collecte pour la banque alimentaire



La Collecte Nationale de la Banque Alimentaire s'est déroulée les 22, 23 et 24 novembre.

En cette période où l'on pense aux festivités de fin d'année, des personnes sont dans le besoin et n'arrivent pas à se nourrir correctement.

C'est ainsi qu'une quarantaine de bénévoles ont donné quelques heures de leur temps pour récolter des denrées alimentaires et d'hygiène à UTILE et CARREFOUR MARKET. En Haute-Savoie, un premier chiffre de **280 tonnes de marchandises récoltées permet d'annoncer une augmentation de +4% par rapport à 2023.**

Nous tenons à remercier les donateurs, les bénévoles ainsi que les organisateurs de la Banque Alimentaire qui redonnent un peu d'espoir et de chaleur aux bénéficiaires.

Prochaines dates des permanences de la mutuelle Just

Les prochaines permanences de la mutuelle Just auront lieu en salle consulaire de la mairie, de 14h à 17h,

- les 9 et 23 janvier,
- les 6 et 20 février,
- les 6 et 20 mars,
- les 3 et 17 avril,
- le 15 mai,
- les 12 et 16 juin,
- les 10 et 24 juillet.

Une prise de rendez-vous au préalable au 0800 546 000 est obligatoire.



Permanences de l'UDAF

Retrouvez, l'UDAF, l'Union Départementale des Associations Familiales, le mardi matin dans le véhicule de l'UDAF qui sera stationné sur le parking du nouveau complexe sportif, aux dates suivantes : 7 janvier, 4 février, 18 février, 4 mars, 18 mars, 2 avril, 15 avril, 27 mai, 3 juin et 17 juin.

PERMANENCES DU CCAS



Les permanences ont lieu à la mairie tous les **mercredis de 14h à 16h, avec ou sans rendez-vous.**

Différentes aides sont proposées : aide aux dossiers administratifs, demandes de logement, renseignements sur les allocations...



CULTURE ANIMATION TOURISME

Un beau succès pour Septembre en or !

Cette année, le slogan de Nos P'tites Etoiles « Plus Forts Ensemble » a raisonné encore plus fort à l'occasion de Septembre en Or !

Le mois de sensibilisation mondial aux cancers de l'Enfant semble commencer à prendre sa place dans les grandes causes à défendre.

Cette année, la municipalité de Cruseilles, via son CMJ, s'est engagée aux côtés de Nos P'tites Etoiles et d'autres acteurs locaux.

Certains ont organisé des événements, des actions, d'autres ont collecté des fonds afin de faire grossir la cagnotte destinée à être remise au collectif de chercheurs français React4Kids.

Ces chercheurs, spécialistes des cancers de l'Enfant, travaillent aux 4 coins de l'hexagone pour pouvoir enfin, un jour, éradiquer cette terrible maladie qui touche aujourd'hui 2500 enfants chaque année en France.

Après avoir remis, l'an dernier, un chèque de 20 000 € aux chercheurs, **le collectif engagé autour de Nos P'tites Etoiles et d'autres associations partenaires ont récolté 22 000 € qui ont été remis le mercredi 18 décembre, lors d'une visite du laboratoire du Docteur Marie Castets à Lyon, aux chercheurs en oncologie pédiatrique partenaires.**



À Cruseilles, le cinéma est à deux pas !

Grâce au cinébus, le cinéma itinérant des Pays de Savoie, le cinéma s'invite à Cruseilles deux fois par mois.

Le cinéma propose, à un prix très attractif, des films récents comme, en janvier, *Vingt Dieux* et *Saint-Ex* pour les adultes et *Les ours gloutons au pôle nord* pour les enfants.

Il n'est pas rare que les films soient projetés en avant première ; ils sont parfois accompagnés de leur réalisateur. Pour les films enfants, une animation est régulièrement proposée à la suite du film.

- Plein tarif 5,50 €
- Tarif réduit 4,50 €
- Jeunes (jusqu'à 24 ans inclus) 3,50 €

Salle de l'Auditorium du collège

Plus d'informations sur cinebus.fr et sur la programmation des films à Cruseilles sur Intramuros, Facebook et le site internet de la mairie.

Vous êtes passionné de cinéma ou vous souhaitez tout simplement promouvoir la culture à Cruseilles, rejoignez l'équipe des bénévoles du cinéma de Cruseilles !

Renseignements auprès de la mairie par téléphone au 04 50 32 10 33 ou par email à mairie@cruseilles.fr



Venez participer au grand carnaval du samedi 8 mars 2025 !

Pour la quatrième année consécutive, la municipalité organise le traditionnel grand carnaval qui réunira petits et grands, en famille ou entre amis, le samedi 8 mars 2025.

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous sur le parking du gymnase intercommunal à 14h pour démarrer le défilé tous ensemble dans Cruseilles.

Ensuite, nous nous retrouverons pour brûler le bonhomme carnaval, goûter et danser...



SPORT ET ASSOCIATIONS



La finale départementale de course longue s'est tenue le samedi 16 novembre aux Dronières

Organisée par l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), cette rencontre sportive finalise chaque année les courses locales et de secteurs des enfants des écoles primaires publiques du département de la Haute-Savoie.

La commune a accueilli avec beaucoup de plaisir cette manifestation sur notre beau site des Dronières, tout en rappelant cependant les règles de bonne conduite afin de veiller au respect de celui-ci.

Ainsi, cette journée a permis à environ 300 enfants de participer à des activités sportives dans un esprit de convivialité et à leurs parents de découvrir ou redécouvrir les Dronières. L'USEP a offert aux jeunes participants une expérience enrichissante et un moment de partage qui resteront gravés dans leurs mémoires.

Félicitations aux organisateurs pour le vif succès remporté par cette rencontre !

Un trail solidaire au départ de Cruseilles le dimanche 21 septembre.

Léna Ailloud, Thomas Antonel, Léo Patriarca et Hugo Germi, ont le grand et beau projet d'organiser un trail solidaire le dimanche 21 septembre 2025 au départ des Dronières et en direction du Salève.

Quatre parcours seront proposés :

- un trail de 25 kilomètres avec 1300 mètres de dénivelé positif,
- un trail de 10 kilomètres avec 400 mètres de dénivelé positif
- une marche nordique de 10 kilomètres
- une course enfants autour du lac de Cruseilles (deux parcours adaptés en fonction des âges).

Sambhava Trail se veut avant tout être un trail solidaire avec l'objectif de récolter des fonds pour l'association Sambhava Népal, association dans laquelle Léna Ailloud est très investie pour avoir séjourné et travaillé à Katmandou pendant de longs mois en 2019 auprès des enfants soutenus par l'association.

Sambhava Népal est une association loi 1901 fondée en 2015 par deux éducatrices, Katrin et Mona, qui étaient présentes pendant le tremblement de terre au Népal en 2015. L'association a mis en place de nombreux projets autour de l'éducation dont la scolarisation de 42 enfants et la création du « Nid », une maison d'enfant qui accueille près de 15 enfants en danger.

Le 21 septembre, nous souhaitons vivre une course solidaire, fédératrice, familiale et sportive bien sûr !

Que ceux qui ont envie de rejoindre l'aventure et l'équipe organisatrice se sentent les bienvenus pour que cette première édition du Sambhava Trail soit la plus belle possible !



Contact
Sambhava trail
<https://www.sambhava-trail.fr/benevoles/>
06 63 27 29 10.



Création d'un espace dédié au VTT sur les pentes du Salève

L'association Salève MTB Crew est née de la passion commune de locaux, fervents amateurs de VTT, désireux de créer un espace dédié à cette discipline au cœur de la forêt du Salève.

Le vélo tout-terrain, sport incontournable et très prisé dans notre belle région, ne bénéficie actuellement d'aucun espace officiel local pour une pratique encadrée et structurée. Pourtant, à seulement quelques coups de pédale du centre de Cruseilles, un magnifique terrain de jeu s'offre aux passionnés, qu'ils soient débutants ou confirmés, sur les pentes du Salève.

Jusqu'à présent, des initiatives "sauvages" ont vu le jour ici et là. Ces initiatives plus ou moins concluantes étaient mal adaptées ou inappropriées, mettant en lumière le besoin criant d'une solution mieux encadrée.

Cette nouvelle association a donc souhaité proposer des itinéraires balisés, adaptés à différents niveaux, permettant une pratique sécurisée et agréable du VTT. Ces parcours seront pensés pour cohabiter harmonieusement avec les autres usagers de la forêt, tout en veillant à préserver la faune et la flore locales.

Dans cette optique, le Salève MTB Crew a entamé, en avril 2024, un dialogue constructif avec la municipalité de Cruseilles, l'Office National des Forêts (ONF) et l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) de Cruseilles. Leur projet a donné lieu à de nombreux échanges, réunions et visites sur le terrain avec les parties prenantes.

À l'issue de ces discussions, une zone forestière communale a été identifiée pour accueillir un **bike center** : un espace dédié à la pratique du VTT qui n'interfère pas avec les sentiers piétons existants.



Les principaux objectifs sont les suivants :

- **Créer des itinéraires spécifiques au VTT**, conçus pour répondre aux besoins des pratiquants de tous niveaux.
- **Réduire les conflits d'usage** sur les sentiers naturels et dans la forêt, en encourageant une cohabitation respectueuse entre VTTistes et autres usagers.
- **Aménager les espaces de manière durable**, en utilisant des techniques et des matériaux naturels qui s'intègrent parfaitement au terrain.
- **Sensibiliser les pratiquants** au respect de l'environnement dans lequel ils évoluent, en les incitant à adopter des comportements responsables.

Lors du conseil municipal du mardi 3 décembre 2024, la convention de mise à disposition de cet espace dédié dans le secteur de La Grande Montagne a été définitivement validée.

En permettant la concrétisation de ce projet, la municipalité espère non seulement répondre aux attentes des amateurs de VTT locaux, mais également encourager à une gestion plus respectueuse et harmonieuse des ressources naturelles du Salève.

Pour plus de renseignements ou si vous souhaitez rejoindre l'association, vous pouvez la retrouver sur Instagram @salevmtbcrew ou par mail à salevmtbcrew@gmail.com



Déménagement du terrain de tir à l'arc

Depuis plusieurs années maintenant, les Archers du Salève ont installé leur terrain de tir à l'arc aux Dronières, sur la parcelle accueillant voilà trois décennies un camping.

Au cours de ce mandat 2020-2026, la CCPC a décidé de **réhabiliter le terrain de camping** avec la création d'une vingtaine d'hébergements semi-rigides ou insolites et quelques emplacements nus pour les tentes. Cette réalisation devrait voir le jour en 2025 ou 2026.

Aussi, l'association de tir à l'arc s'est vue dans l'obligation de libérer les lieux et de se mettre en quête d'un nouvel endroit pour s'installer. Et c'est non loin de son terrain actuel qu'elle a trouvé une parcelle adaptée, **parcelle propriété du diocèse et mise à disposition gracieusement par la paroisse de Cruseilles.**



Afin d'aider les Archers du Salève à aménager leur nouveau terrain, la commune et la CCPC se sont partagés les frais de terrassement et autres travaux, le tout pour un montant de 8 000 € HT.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉ



Enquête sur le moustique tigre à Cruseilles

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national anti-dissémination de la Dengue et du Chikungunya, une détection de la présence du moustique tigre « *Aedes albopictus* » via le réseau régional de pièges pondoirs piloté par l'ARS a été réalisé le 28 octobre 2024 sur le territoire de Cruseilles.

Des agents de l'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication étaient présents sur le territoire de la commune et ont rencontré un certain nombre d'habitants directement à leurs domiciles afin de réaliser leur diagnostic.

Fort heureusement, aucun moustique tigre n'a été détecté sur le territoire de notre commune à ce jour.

Adoptez les bons gestes pour aider les abeilles.



Les abeilles sont précieuses, elles permettent la reproduction de 80% des fruits et légumes de nos marchés. Sans elles, 20 000 espèces de plantes sauvages seraient aussi menacées. Il est donc primordial de les accueillir chez soi. Pour ce faire, inutile de devoir passer par l'installation d'une ruche, vous pouvez commencer par de petits gestes qui les aideront au quotidien.

Offrez-leur des fleurs spécifiques : embellissez votre jardin, terrasse ou balcon par la plantation de fleurs spécifiques aux abeilles. Bourrache, plantes aromatiques, bleuet, sauge, coquelicot sont autant de ressources en pollens et nectars qui donneront de la nourriture de qualité. Contactez-nous pour plus de détails sur la liste des fleurs.

Offrez-leur de l'eau : nous n'y pensons pas tous les jours, mais les insectes aussi ont besoin de boire. Pour cela, fournissez-leur une coupelle d'eau dans laquelle vous aurez ajouté des cailloux ou des bouts de bois pour ne pas que les abeilles se noient. Veillez à changer l'eau tous les soirs afin de ne pas favoriser la présence des moustiques.

Laisser un coin sauvage : planter des fleurs est une chose, laisser faire la nature en est une autre. Vous pouvez ainsi laisser un petit carré de nature spontanée, non tondue ou coupée durant toute l'année afin que des fleurs sauvages utiles aux abeilles puissent pousser en toute tranquillité.



Acheter du miel local : soutenir l'apiculture locale, c'est permettre à des personnes de s'occuper autour de vous des abeilles et ainsi favoriser leur présence dans votre environnement. C'est aussi le gage d'un produit de bonne qualité.

N'utilisez pas de pesticides : bien des produits d'entretien des plantes peuvent être nocifs pour les abeilles qui viennent sur les plantes ayant reçu un traitement et sont alors empoisonnées. Il faut donc bien de renseigner sur la nature de toxicité des produits et privilégier au mieux les produits naturels.

Fournissez-leur un nid douillet : les abeilles ont besoin de nourriture, mais aussi du logement. C'est le cas des 1 000 espèces d'abeilles sauvages présentes en France qui ne vivent pas dans des ruches. Petits trous en bois, tas de sable, cailloux, sont autant d'anfractuosités qui aideront les abeilles à nidifier ou trouver un endroit temporaire pour se protéger du mauvais temps.

Vous souhaitez plus d'informations ? Vous avez décidé de créer une oasis pour les abeilles chez vous ? Faites-nous part de cela par email : unrevedabeilles@gmail.com.



Le frelon asiatique poursuit sa progression sur notre territoire

Outre la problématique liée à sa présence dans les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Il faut savoir qu'une colonie de frelons asiatiques consomme en moyenne 11 kg d'insectes par an dont 40 % d'abeilles !

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la Groupement de Défense Sanitaire (GDS), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable. Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps,
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement sur la plateforme de signalement en ligne : frelonsasiatiques.fr. Les saisons 2023 et 2024 ont été très tendues en termes de présence du frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, où le nombre de nids découverts a explosé.

De ce fait, en 2024, la municipalité de Cruseilles a dû financer la destruction de quelques nids signalés par des particuliers car le GDS avait épuisé son enveloppe budgétaire dédiée au vu de cet accroissement impressionnant.

Il est donc essentiel de les déclarer, nous comptons sur vous !

Accompagnement des collectivités sur les économies d'eau

L'année 2024, caractérisée par une pluviométrie abondante, a apporté un certain répit en ce qui concerne les problèmes de quantité d'eau.

Un seul épisode nécessitant une vigilance particulière a été observé durant la période estivale.

Malgré cette année exceptionnellement riche en eau, le Syr'Usse s'est engagé pour promouvoir les économies d'eau face aux défis croissants de la gestion de la ressource, aggravée par les sécheresses récurrentes et les pressions anthropiques.

Pour préserver la ressource, le Syr'Usse met en œuvre des actions ciblées à destination des collectivités et des particuliers. Pour soutenir et accompagner les collectivités territoriales, le Syr'Usse réalisera un état des lieux des installations sanitaires et autres équipements en lien avec l'eau afin d'identifier les besoins prioritaires.

Le Syndicat procèdera ensuite à un bilan des bâtiments, des pratiques et des consommations d'eau et accompagnera les collectivités dans l'installation de dispositifs hydroéconomiques adaptés pour optimiser l'utilisation de l'eau. Parallèlement, le Syr'Usse engage la sensibilisation des habitants du bassin versant en organisant des ateliers sur les économies d'eau à réaliser dans les jardins et en proposant une aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie. Les dates des ateliers seront annoncées début d'année 2025.

Crue décennale sur le bassin versant des Usses

Le débit des Usses et de ses affluents a atteint 131 m³/s le mardi 8 octobre, marquant un niveau de crue décennale. Cela signifie qu'il y a une probabilité sur dix qu'une telle crue survienne chaque année. Une crue d'une telle ampleur n'avait pas été observée sur le bassin versant des Usses depuis 2002 (142 m³/s) et 1997 (148 m³/s - limite crue vingtennale).

Pour mettre les choses en perspective, le débit de la rivière était de 1,3 m³/s le 7 octobre à 21h. Suite à des précipitations constantes mais de faible intensité sur une longue période, le niveau d'eau a augmenté graduellement pendant 17 heures, atteignant un maximum de 131 m³/s.

Cette montée progressive des eaux a permis d'éviter des dommages significatifs, aucun dégât majeur n'ayant été signalé ou observé. Le 9 octobre à 14h, le débit était redescendu à 12 m³/s, marquant la fin de cet épisode de crue.



PONT NOIR (CERCIER ET COPPONEX)



PONT ROUDIL (VANZY)

Dès janvier 2025, la vignette Crit'Air sera nécessaire pour circuler dans l'Agglomération du Grand Anancy

À partir du 1^{er} janvier 2025, l'Agglomération du Grand Anancy instaure une Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m) sur une partie de son territoire pour améliorer la qualité de l'air.

Cette mesure vise à réduire la circulation des véhicules les plus polluants et s'inscrit dans une démarche globale pour lutter contre les émissions nocives pour la santé.

Pour circuler dans cette zone, tous les véhicules doivent être équipés d'une vignette Crit'Air.

Cette démarche se veut progressive ; ainsi dès janvier 2025, tous les véhicules classés peuvent circuler librement, quelle que soit la catégorie de la vignette (de 0 à 5).

Pour les véhicules non classés ne pouvant obtenir de vignette, des solutions alternatives existent, telles que les offres de mobilité douce (transports en commun, covoiturage, vélo, etc.) et des aides financières spécifiques.

Commandez votre vignette Crit'Air ou demandez votre dérogation avant le 1^{er} janvier 2025 pour continuer à circuler.

Pour en savoir plus sur la ZFE-m, les objectifs, les grandes échéances à venir et les modalités, n'hésitez pas à consulter les informations disponibles sur le site de l'Agglomération du Grand Anancy : www.grandannecy.fr/zfem



Grand Anancy

dès JANVIER 2025

POUR CIRCULER
LE SEUL CRIT'AIR
C'EST LA VIGNETTE !

Mise en place de la zone à faibles émissions mobilité
+ d'infos grandannecy.fr/zfem



PROCHES DE VOUS



La Maison de Santé met en place une liste d'attente pour les nouveaux patients

CPTS
Cruseilles
Usse
Saliève

LISTE D'ATTENTE
OUVERTE
UNIQUEMENT
POUR LES PATIENTS
SANS MÉDECIN TRAITANT

VOUS
RECHERCHEZ UN
MÉDECIN TRAITANT ?

• INSCRIPTION SUR :
[HTTPS://PERFACTIVE.FR/LIST/MEDECIN-TRAITANT](https://perfactive.fr/list/medecin-traitant)

• SI VOTRE DEMANDE EST ÉLIGIBLE AUX CRITÈRES DEMANDÉS, VOUS SEREZ INSCRIT SUR LA LISTE

• DÈS QU'UN MÉDECIN GÉNÉRALISTE SERA EN MESURE DE VOUS SUIVRE, IL PRENDRA DIRECTEMENT CONTACT AVEC VOUS

EN CAS D'URGENCE,
VEUILLEZ CONTACTER LE 15

www.cpts-usses-salieve.fr



Les jours de marché, le stationnement est interdit sur les places de la Mairie et de l'Église

Notre commune a la chance d'accueillir deux marchés chaque semaine : un le jeudi et un le dimanche. Pour la bonne marche de ces rendez-vous hebdomadaires, la municipalité a pris un arrêté pour interdire le stationnement sur les places de la Mairie et de l'Église de 6h à 15h ces jours-là.

Nous comptons sur vous pour respecter cet arrêté. En cas d'infraction, vous êtes susceptible de recevoir une amende de 35 € à 135 €.



REVUE DE PRESSE

Quel plaisir d'inaugurer le chantier de la route des Dronières en septembre !

Après des mois et des mois de travaux et surtout d'intempéries, le chantier d'aménagement de la RD 15 et des abords du lac des Dronières s'est enfin terminé en début d'été.

Nous avons eu le bonheur de l'inaugurer le jeudi 19 septembre avec un temps radieux.

Ce fut l'occasion de saluer le travail des entreprises qui ont œuvré pour cette belle réalisation et également de remercier le Conseil Départemental qui nous a très largement soutenus financièrement sur ce projet ainsi que la CCPC.

Nous avons eu beaucoup de fierté à faire découvrir les nouveaux aménagements aux élus qui n'en avaient pas encore eu l'occasion.



Une belle inauguration du nouveau centre de secours !

Le samedi 5 octobre, l'ensemble des élus du territoire ainsi que les sapeurs-pompiers et leurs familles ont eu l'immense plaisir d'inaugurer une caserne flambant neuve.

À cette occasion, tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce projet ambitieux ont été largement remerciés : les architectes et ouvriers qui ont conçu et bâti cette magnifique structure, les services administratifs qui ont coordonné les multiples aspects de ce chantier, les élus locaux qui ont soutenu cette initiative dès ses débuts et ceux qui l'ont enfin mis en œuvre.

Également, des remerciements appuyés ont été adressés au Président du SDIS, Martial Saddier, qui, dès sa prise de fonction, a fait de ce projet une des priorités de son mandat.

Cette nouvelle caserne, dotée d'équipements modernes, permettra à nos sapeurs-pompiers d'intervenir encore plus rapidement et plus efficacement.



Encore une belle cérémonie du 11 novembre !

Comme à l'accoutumée, nous nous sommes retrouvés nombreux pour commémorer l'armistice de la guerre de 14-18.

Grâce aux lectures des jeunes du CMJ et du collège ainsi qu'au chant des enfants des écoles publique et privée, cette commémoration fut une nouvelle fois emplie d'émotion.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes présentes dont les porte-drapeaux, les représentants des associations mémorielles, les corps constitués, les membres de la paroisse ainsi que l'harmonie municipale Cruseilles-Le Châble pour l'accompagnement musical.

Le froid et le vent ne nous ont pas permis de profiter très longtemps du moment de convivialité qui a suivi. Nous envisagerons l'an prochain de nous organiser afin de nous mettre à l'abri au gymnase ou à la salle socio-culturelle !



Le vendredi 15 novembre avait lieu la traditionnelle soirée d'accueil des nouveaux habitants de Cruseilles

Si la mobilisation a été raisonnable au vu du nombre d'emménagements dans les nouveaux logements livrés cette année, **nous pouvons parier que les quelques 40 convives présents ont tous beaucoup apprécié leur soirée.** Après une présentation de la commune et de ses projets par madame le Maire, chacun s'est présenté en quelques mots pour briser la glace.

Les sapeurs-pompiers ont fêté la Sainte Barbe le samedi 7 décembre dans leur nouveau centre de secours

Nous avons rencontré, comme chaque année, beaucoup de plaisir à participer à cette célébration si importante pour le corps des sapeurs-pompiers et pour notre communauté toute entière. Elle a eu cette fois-ci une saveur particulière puisqu'elle s'est tenue pour la première fois dans le nouveau centre de secours situé sur la route des Dronières.

Lors des allocutions, nous avons pu mettre à l'honneur nos sapeurs-pompiers qui consacrent une partie de leur vie à la protection des autres. Ce choix noble et cet engagement forcent le respect. Ces femmes et ces hommes incarnent des valeurs fondamentales : le courage, la solidarité, l'abnégation.

Puis, nous avons eu une pensée pour les sapeurs-pompiers ou anciens sapeurs-pompiers disparus cette année. Enfin, tous les médaillés et promus ont été félicités. Ce fut une très belle matinée !



Les discussions avec les élus et entre nouveaux habitants se sont poursuivies autour d'un buffet bien garni.

Les contacts pris permettront de se retrouver et de se saluer à l'occasion dans les rues, les commerces, les associations de Cruseilles...



La parade des tracteurs lumineux a encore attiré les foules ce samedi 21 décembre !

Après le traditionnel circuit dans les communes des Bornes, la parade est arrivée dans la Grand'Rue de Cruseilles un peu après 20h pour son défilé tant attendu.

Puis, les tracteurs ont stationné aux abords du complexe sportif des Ébeaux pour se laisser admirer. Pendant ce temps, les spectateurs ont aussi pu déguster vin chaud et petite restauration proposés par le FC Cruseilles et le Salève Basket Cruseilles.

Un grand merci aux jeunes agriculteurs qui, pour la troisième année consécutive, ont fait vivre la magie de Noël aux habitants et mis des étoiles dans les yeux des enfants !



TRIBUNE LIBRE

Vous êtes toujours plus nombreux à vous installer à Cruseilles, plébiscitant un cadre de vie naturel préservé, appréciant particulièrement nos établissements scolaires et nos services ainsi que la richesse de notre tissu associatif et commercial. Nouveaux ou anciens Cruseillois, nous vous rappelons **amicalement que le civisme, le respect de tous et toutes, celui des espaces publics ou privés** (parking, station de tri, cours d'école, parcs et tout autre lieu collectif) sont les curseurs de la bonne harmonie communautaire.

Quelques soient vos intérêts et votre situation, vous avez tous un droit d'expression et d'information.

Rdv sur nos liens FaceBook, **Alliance pour Cruseilles** et boîte mail alliancecruseilles@gmail.com nous nous ferons un plaisir et un devoir de dialoguer avec vous.

Avec l'espoir qu'en 2025, les crises nationales et internationales s'apaiseront, nous vous souhaitons sincèrement une très belle année.

Alliance pour Cruseilles, Alexandra Meyer, Lionel Dunand, Louis Jacquemoud, Robert Papesse, Sylvie Rahon Bischler

ÉTAT CIVIL du 1^{er} juillet au 30 novembre

Bienvenue



Lyv CHARTIER le 15 juillet 2024

Louise BOUVIER le 25 juillet 2024

Ulysse MUSCIO PONTET le 28 août 2024

Aras-Ali TEMEL le 18 septembre 2024

Romy BONVALLET le 28 septembre 2024

Mila TRICHET le 28 septembre 2024

Elena PINTO le 27 octobre 2024

Assia JAFJAF le 31 octobre 2024

Livia JACQUET le 12 novembre 2024

Noa FROMONT le 21 novembre 2024



Décès



Brigitte DESVAUX

Le 22 juillet 2024 à 85 ans

Yvonne LACHAVANNE née NYCOLLIN

Le 23 juillet 2024 à 94 ans

Laura DÉCHOSAL née BELLISSIMO

Le 23 juillet 2024 à 73 ans

Nella LORENZIN née MAZZEGA

Le 27 juillet 2024 à 94 ans

Alexandre SCHALON

Le 3 août 2024 à 38 ans

François BUZARÉ

Le 25 septembre 2024 à 90 ans

François REVILLARD

Le 26 septembre 2024 à 77 ans

Pierre BRAND

Le 4 octobre à 92 ans

Gabrielle GRANDCHAMP née BLONDET

Le 5 octobre 2024 à 91 ans

Jeannine BOCQUET née EXCOFFIER

Le 20 octobre 2024 à 82 ans

Christiane FRAUDEAU née BLANDIN

Le 28 octobre 2024 à 82 ans

Gisèle GAVAGGIO née BLANCHARD

Le 5 novembre 2024 à 97 ans

Gabriel DÉCHAMBOUX

Le 7 novembre 2024 à 91 ans

Jean-Loup GERMAIN

Le 19 novembre 2024 à 65 ans

Geneviève MORELLO née CHIROL

Le 27 novembre 2024 à 83 ans

Mariages



COUÉGNAT Corinne
& STEINMETZ Eric

Le 22 juin 2024



ELUARD Margaux
& GEORGET François

Le 22 juin 2024



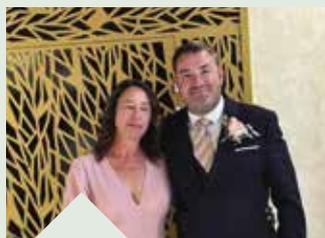
N'DOYE Bérénice
& RENONDINEAU Valentin

Le 10 août 2024



LARRAS Aurélia
& BARITEAU Laurent

Le 7 septembre 2024



BLONDELLE Catherine
& BÉCHADE Christophe

Le 21 septembre 2024



RIMBOD Elsa
& ACKERMANN Christophe

Le 11 octobre 2024

GATTELET Maureen &
OLIVEIRA PEREIRA Bruno

Le 22 juin 2024

PERRINE Floraline
& DE MARCO Jérémy

Le 25 octobre 2024



MAIRIE - SERVICES ADMINISTRATIFS

35 place de la Mairie, 74350 Cruseilles

Ouvert au public du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h sauf le jeudi (18h30) et le vendredi (15h30)
Fermé le mardi et le samedi

Tél. : 04 50 32 10 33 - mairie@cruseilles.fr - www.cruseilles.fr

SERVICE ACCUEIL ET ÉTAT CIVIL :

04 50 32 10 33

SERVICE PASSEPORTS ET

CARTES D'IDENTITÉ : 04 50 66 76 40

SERVICE URBANISME : 04 50 32 05 49

SERVICES TECHNIQUES : 04 50 32 05 53

SERVICE COMMUNICATION - SPORTS

ET ASSOCIATIONS : 04 50 66 76 43

GYMNASE : 06 65 51 94 75

GENDARMERIE : 04 50 44 10 08

POMPIERS : 04 50 44 11 90

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

04 50 44 09 45

BIBLIOTHÈQUE : 04 50 44 22 85

CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE

BERNARD PELLARIN : 04 50 44 12 68

CENTRE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL :

04 50 33 58 50

COLLÈGE LOUIS ARMAND : 04 50 44 10 78

COLLÈGE MONTESSORI : 04 50 68 96 38

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

PAYS DE CRUSEILLES : 04 50 08 16 16

CRÈCHE ALFA 3A BRIN DE MALICE :

04 50 64 02 53

CURE DE CRUSEILLES : 04 50 44 10 14

DÉCHETTERIE DES MOULINS : 04 50 32 16 30

ÉCOLE MATERNELLE PUBLIQUE :

04 50 44 14 43

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PUBLIQUE :

04 50 44 10 09

ÉCOLE PRIVÉE SAINT-MAURICE :

09 64 22 47 41

EHPAD SALÈVE - GLIÈRES

(*maison de retraite*) : 04 50 44 12 80

GARDERIE PÉRISCOLAIRE PRIMAIRE :

04 50 44 19 70

GARDERIE PÉRISCOLAIRE MATERNELLE :

04 50 01 26 05

SERVICE ENFANCE JEUNESSE : 04 50 44 19 70

INSTITUT MÉCANIQUE AÉRONAUTIQUE :

04 50 44 15 11

MAISON FAMILIALE DES DRONIÈRES :

04 50 44 26 30

MAISON FAMILIALE DES ÉBEAUX :

04 50 44 10 58

POLE MÉDICO SOCIAL : 04 50 33 23 89

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES :

04 50 32 38 78





AGENDA

JANVIER

> **Vendredi 10 à 19h**
CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE
 Salle socio-culturelle

> **Samedi 18**
STAGE DE MUSIQUE KURDE
 Proposé par Musique et Découverte
 Ecole de musique

> **Samedi 18**
CONCOURS DE TIR À L'ARC
 Proposé par les Archers du Salève
 Gymnase des Ébeaux

> **Samedi 18 à 19h et 20h15**
LA DÉLIVRANCE À 19H
ET PSY (CAUSE) À 20H15
 Spectacles seul en scène
 Proposés par Les sources de l'Art
 Théâtre de Cruseilles

> **Dimanche 19 à 15h30 et à 19h30**
EDGAR ENCHANTE COLUCHE
 Théâtre de Cruseilles

> **Dimanche 26**
REPAS CHOUCROUTE
 Organisé par l'OGEC de l'APE privée
 Gymnase des Ebeaux

> **Vendredi 31 à 20h**
1 CHANCE SUR 2
SPECTACLE DE MAGIE ET MENTALISME
 Par Romuald le magicien
 Théâtre de Cruseilles

FÉVRIER

> **Samedi 1**
STAGE DE MUSIQUE KURDE
 Proposé par Musique et Découverte
 Ecole de musique

> **Samedi 1 à 20h**
SOIRÉE LIVE MUSIC & TARTIFLETTE
 Organisée par Les Africiens des Bornes
 Salle socio-culturelle

> **Samedi 1 à 20h**
LE MARDI À MONOPRIX
 Proposé par Les sources de l'Art
 Théâtre de Cruseilles

> **Dimanche 9 à 17h**
À QUELLE HEURE ON MENT ?
 Proposé par Espace théâtre
 Théâtre de Cruseilles

> **Mercredi 19 de 15h à 19h**
DON DU SANG
 Proposé par Le Comité des Fêtes
 Gymnase des Ebeaux

> **Samedi 22 et Dimanche 23**
SALON DES VINS
 Organisé par Cruseilles Tennis de Table
 Gymnase des Ébeaux

> **Lundi 24**
27^{ÈME} TOURNOI DE VOLLEY BALL
INTER-ASSOCIATIONS
 Organisé par le CODC
 Gymnase des Ébeaux

MARS

> **Vendredi 7**
CONCOURS DE BELOTE
 Organisé par le Football Club de
 Cruseilles
 Salle socio-culturelle

> **Samedi 8 à 14h**
GRAND CARNAVAL
 Organisé par la mairie de Cruseilles
 Parking du Complexe Sportif

> **Samedi 15 à 20h**
UN AIR DE FAMILLE
 Proposé par Les sources de l'Art
 Théâtre de Cruseilles

> **Samedi 22**
LOTO
 Organisé par l'APE des écoles publiques
 Théâtre de Cruseilles

ASSOCIATIONS :

Communiquez à la mairie les dates de vos prochains événements. Nous relaierons vos informations.

AVRIL

> **Samedi 5 à 20h**
L'ANNIVERSAIRE
 Proposé par Les sources de l'Art
 Théâtre de Cruseilles

> **Vendredi 18 de 15h à 19h**
DON DU SANG
 Gymnase des Ebeaux

> **Samedi 26 à 20h30**
FAUT PAS PRENDRE LES COMÉDIEN.
NE.S.POUR DES BICHONS FRISÉS
 Proposé par Espace Théâtre
 et la compagnie ThéArt
 Théâtre de Cruseilles

MAI

> **Samedi 3 de 10h à 18h**
FÊTE DES MÉTIERS D'ARTS
ET DE L'ARTISANAT
 Organisée par Marieke Créations
 Place de l'église

> **Samedi 17 à 20h**
ROSETTE ET CÉLESTIN
 Proposé par Les sources de l'Arts
 Théâtre de Cruseilles

> **Samedi 24**
CONCERT DE MUSIQUES ACTUELLES
 Proposé par l'Ecole de musique
 Gymnase des Ébeaux



MAIRIE DE CRUSEILLES

35, place de la Mairie
 74350 Cruseilles

Horaires d'ouverture :

Lundi 8h30 - 12h 14h - 17h00
 Mercredi 8h30 - 12h 14h - 17h00
 Jeudi 8h30 - 12h 14h - 18h30
 Vendredi 8h30 - 12h 14h - 15h30

e-mail : mairie@cruseilles.fr

Tél : 04 50 32 10 33

Facebook : Mairie de Cruseilles

www.cruseilles.fr



Pour vous assurer d'être au courant des derniers événements organisés par la municipalité ou les associations et d'être informés des changements de programme (report, annulation), consultez régulièrement le site internet, l'application Intramuros ou la page Facebook de la mairie.